



DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet: Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT)

Numéro du projet: 00101015

Partenaire de réalisation: Gouvernement et Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)

Date de démarrage: 1^{er} Janvier 2018

Date d'achèvement: 31 Décembre 2021

Date de réunion du CLEP: 12 Juillet 2017

Description succincte

Le Programme d'Appui au développement local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT), s'inscrit dans le cadre des quatre orientations stratégiques de la vision 2030 et du Plan National de Développement (2017 – 2021) du Tchad, plus spécifiquement sur (i) le renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit (axe 2) et (ii) le développement d'une économie robuste et compétitive (axe 3). Il fait partie intégrante de l'UNDAF 2017-2021 (effets 6 et 7), du CPD de 2017 à 2021 (produits 1.2, 1.3, 2.1 et 4.3) du PNUD et se positionne stratégiquement pour contribuer à la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Tchad. Son objectif de développement est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion socio-économique des populations par la promotion du développement local et d'un secteur financier inclusif.

La stratégie du Programme s'articule autour des appuis: (i) à la promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres et aux services socio-économiques de base aux Collectivités locales, Entreprises et Populations; (ii) au développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois et (iii) à la promotion de l'inclusion financière et sociale des populations.

Le programme a une envergure nationale. Les bénéficiaires finaux du Programme sont les populations à la base, les ménages pauvres et vulnérables, les Micros et Petites Entreprises des zones d'intervention. Parmi ces bénéficiaires, un accent particulier sera mis sur les Femmes et les Jeunes économiquement actifs qui seront appuyés dans la diversification de leurs sources de revenus avec le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, des AGR, des petits métiers, des services et de l'artisanat. Sur sa durée de quatre ans, le programme touchera environ 2.000.000 de ménages, soit un total de 10 millions de bénéficiaires finaux.

La stratégie de mise œuvre du PADLFIT s'appuie sur les entités suivantes: Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) y compris les organisations intervenant au niveau local et des Intermédiaires (Organisations Non Gouvernementales (ONG), Prestataires de Services Techniques (PST), Prestataires de Services Financiers (PSF), Institutions et structures chargées de l'accompagnement du développement local et de la microfinance, Associations professionnelles...) pour la fourniture des services techniques, financiers et non financiers aux bénéficiaires.

Le budget total du PADLFIT est estimé à 424 millions de dollars américains, soit 212 milliards Francs CFA.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :
Effets 6 et 7 de l'UNDAF (2017-2021)
Produits 1.2; 1.3; 2.1 et 4.3 du CPD (2017-2021)
Produit 1 : G3
Produit 2 : G3
Produit 3 : G3

Total des ressources nécessaires :	424.000.000 USD
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :
	Donateur :
	Gouvernement :
	Apports en nature :
À financer :	

Gouvernement Dr ISSA DOUBRAGNE Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement	PNUD Carol Flore-Smrecznik Directrice de Pays PNUD
Signature :	Signature :
Date : 06 MARS 2018	Date : 07/03/2018



«PMSU»

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

I.1. Contexte général

Avec une superficie de 1.284.000 km² et une population estimée en 2015 à plus de 13 millions d'habitants, la République du Tchad présente les caractéristiques suivantes: (i) plus de 50% de femmes; (ii) environ 44,7% ont moins de 15 ans et (iii) 77,5% de population rurale. Le taux d'alphabétisation est de 40,2% dont 48,5% pour les hommes et 31,9% pour les femmes.

Sur le plan économique, des progrès ont été réalisés en termes de croissance économique (5% en moyenne sur la période 2010 -2015), de promotion d'emplois et d'amélioration de la qualité des services publics. Les secteurs productifs et porteurs de croissance figurent en **Encadré 1**.

Encadré 1

Performances des secteurs primaire, secondaire et tertiaire

- **L'agriculture** : Principale activité économique en milieu rural, elle occupe près de 80% de la population active. Elle contribue à hauteur de 24,7% du PIB en étant essentiellement basée sur la production vivrière (20%) avec une très faible part de culture de rente (moins de 5%). Dans ce secteur à fort avantage comparatif, le pays dispose d'un large éventail de potentialités humaines et agronomiques permettant l'accroissement durable du niveau de la production et la réduction de la pauvreté. Ce sont notamment: (i) 39 millions d'ha de terres cultivables, dont 5,6 millions d'ha irrigables; (ii) 50 % de la population active à moins de 25 ans ; (iii) des ressources en eau importantes, mais largement sous exploitées ; (iv) une diversité agro-écologique offrant un potentiel de diversification des cultures; des possibilités d'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour la production, transformation et la conservation agricoles.
- **La gomme arabique** : Avec une production estimée à 25.000 tonnes en moyenne par an, le Tchad en est le deuxième producteur mondial après le Soudan.
- **L'élevage** : C'est le deuxième pourvoyeur de recettes d'exportation après le pétrole. Il représente 30% des exportations totales et 54% des exportations hors pétrole.
- **La Pêche** : Elle occupe environ 171.000 personnes et, bien que pratiquée de manière artisanale, elle joue un rôle important dans l'économie familiale/locale et contribue à la réduction de la pauvreté.
- **Le Pétrole et les Mines** : La production pétrolière a connu une augmentation significative jusqu'en 2005 atteignant 63,265 millions de barils, avant d'entamer une tendance baissière jusqu'en 2013. La production réalisée en 2014 (62,77 millions de barils) est due essentiellement aux efforts fournis par le Gouvernement pour accroître les activités du secteur. Cependant, malgré ces performances en termes de volume, le défi persiste au niveau de la valorisation de la production pétrolière, en raison du choc sur le marché pétrolier depuis 2015. Outre le pétrole, le pays dispose d'un potentiel minier (Or, diamant, uranium, fer, bauxite, natron et sel) qui reste à être valorisé.
- **Le secteur secondaire** : Il comprend les industries de production et de transformation. Sa contribution à la formation du PIB est de 13,6% en 2013. Le dynamisme de ce secteur est tiré par : la production et l'exportation du coton fibre, la production et la vente des produits pétroliers, les productions du ciment, du sucre, d'huile et de tourteaux... Le passage progressif de l'informel vers le moderne est un enjeu de taille dans la marche vers l'émergence. Le secteur de l'énergie, peu développé, a nécessité ces dernières années des investissements importants de l'Etat.
- **Le secteur tertiaire** : Les activités de ce secteur (transport, commerce, télécommunications et artisanat) ont contribué à 8% du PIB entre 2000 -2015.

Les secteurs sociaux (santé et éducation, cadre de vie et développement des valeurs culturelles) font l'objet de beaucoup d'attention du Gouvernement. Cependant, l'insuffisance d'infrastructure et l'inefficacité des moyens logistiques internes ne facilitent pas le désenclavement du pays dont le port le plus proche (Douala au Cameroun) est situé à 1300 km.

I.2. Pauvreté et problématique du développement durable

Au cours de ces cinq dernières années, le pays a connu une amélioration de son indice de développement humain estimé à 0,392 en 2015¹ tandis que son indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) demeure élevé (62,7% en 2015) avec 67,8% de la population vivant

¹ Rapport sur le développement humain en Afrique 2016.

dans une extrême pauvreté². Cette pauvreté, qui atteint 87% dans les zones rurales, est caractérisée par le faible développement local, la quasi inexistence d'infrastructures de base adaptées pour la dynamisation du secteur privé et de l'économie locale, le faible accès des populations aux services socio-économiques de base. En outre, cette population qui vit dans l'insécurité alimentaire, le chômage et le sous-emploi, éprouve des difficultés à accéder aux services financiers.

Le faible indice de développement humain place le Tchad à la 185^{ème} place sur 188 pays en 2015 et explique la non-atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'échéance de 2015. En effet, les revues annuelles du Plan National de Développement (2013-2015), l'évaluation finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les analyses structurelles dans le cadre de la vision 2030 montrent qu'il y a d'importants défis à relever parmi lesquels : (i) l'amélioration du climat de sécurité et de cohésion sociale; (ii) le renforcement des systèmes de gouvernance des institutions administratives et républicaines; (iii) la diversification des sources de création de richesses en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier; (iv) la gestion durable de l'environnement, (v) le développement du capital humain et (vi) le renforcement des systèmes de protection sociale. Plus spécifiquement, l'atteinte d'un grand nombre des objectifs du développement durable passe par la promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les ménages pauvres.

I.3. Cadres institutionnel, législatif et réglementaire du développement local et de l'inclusion financière

I.3.1 Développement local

La Constitution du 31 mars 1996, révisée par la loi constitutionnelle du 15 juillet 2005, a institué en son article 2, la décentralisation comme mode de gestion au Tchad. De ce fait, le Tchad est organisé en Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dont l'autonomie est garantie par cette loi fondamentale. Les CTD sont des entités politiques dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont réparties sur 4 niveaux: (i) les Régions, (ii) les Départements, (iii) les Communes et (iv) les Communautés rurales. Sont considérés comme des communes : les chefs-lieux des régions, des départements et des sous-préfectures. Le territoire tchadien est réparti en 23 régions, 69 départements et 282 sous-préfectures. Toutes les communes en activité sont administrées par des autorités élues ou nommées.

En application des dispositions de la Constitution sur la décentralisation, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés constituant le cadre juridique de référence pour l'élaboration du dispositif de suivi des performances et des bonnes pratiques de la gouvernance locale. Dans ce cadre, il faut signaler l'élaboration de deux documents importants à savoir: Le Schéma Directeur de la Décentralisation au Tchad et la Lettre de Politique Générale de la Décentralisation au Tchad à l'horizon 2006-2011³.

Bien que le transfert des compétences de l'Etat vers les CTD ait été prévu par la loi portant répartition des compétences entre l'Etat et les CTD, ce transfert tarde à se mettre en place et à se généraliser. Or la mise en œuvre d'un développement local est fondamentalement basée sur l'instauration d'un système de libre administration et de gestion participative.

Enfin, partant des besoins réels des populations au sein des CTD, le développement local doit également s'appuyer sur des plans de développement local (cadre de dialogue et de concertation, outil de planification, instrument de transparence et de négociation de financement de programmes et projets) et autres projets issus des concertations ou dialogues au niveau local appuyés par des ONG et autres organisations locales.

² Idem

³ République du Tchad, Lettre d'une politique générale de la décentralisation à l'horizon 2006- 2011, 7 pages.

I.3.2 Finance inclusive

En 2016, le secteur financier tchadien comprend : (i) neuf (9) banques commerciales ; (ii) trois (3) compagnies d'assurance et une douzaine d'intermédiaires dont neuf sociétés de courtage et trois agences générales ; (iii) deux (2) organismes de prévoyance sociale ; (iv) cent seize (116) Etablissement de Microfinance (EMF) ; (v) deux (2) opérateurs de téléphonie mobile (Mobile Banking) ; (vi) trois (3) opérateurs internationaux de transfert et (vii) 41 bureaux de poste.

Il s'y ajoute les fournisseurs de services financiers suivants: (i) ONG et Associations à volet crédit; (ii) Projets et programmes de développement à volet crédit; (iii) Opérateurs informels (agences de voyages, usuriers); et (iv) Organismes gouvernementaux (FONAJ, ONAPE, ONDR, PNSA).

Les banques classiques gèrent l'essentiel de leurs activités en milieu urbain et semi urbain avec une concentration sur les segments à fortes potentialités économiques et monétaires. Elles couvrent onze (11) régions sur les vingt-trois (23), tandis que les Etablissements de micro finance ont des points de services dans dix-neuf (19) régions.

Le cadre institutionnel comprend le Ministère des finances et du budget qui assure la tutelle, la Direction de la supervision et du contrôle des EMF (DSC-EMF) pour la régulation, la BEAC/COBAC qui est l'autorité régionale chargée de la supervision, et la Direction Générale de la Promotion de la Microfinance et de l'Entrepreneuriat (DGPME) en charge de la promotion. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) intervenant dans le secteur de la microfinance sont l'AFD, la Banque Mondiale, la BAD, la BID, la BDEAC, la FAO, le FIDA, le PNUD, USAID, UNCDF, Caritas Suisse, SWISSAID et l'Union Européenne.

I.4. Politiques nationales et sectorielles mises en œuvre

Au cours des deux dernières décennies, animé de la volonté d'accélérer l'atteinte des résultats de développement, le Tchad s'est doté de politiques et de stratégies de développement : (i) Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (2003 – 2007 et 2008 – 2011) ; (ii) Plan National de Développement (2013 - 2015) ; (iii) Stratégies nationales de microfinance et de finance inclusive (2008 – 2012) et (2017-2021) et (iv) Plan national de développement (PND : 2017 – 2021).

Les économies locales évoluent dans un contexte marqué par : (i) l'insuffisance d'infrastructure et l'inefficacité des moyens logistiques internes qui aggravent l'enclavement du pays ; (ii) la lenteur du processus de décentralisation qui handicape le fonctionnement effectif des CTD ; (iii) l'importance de l'économie informelle dans l'économie nationale ; (iv) le faible développement des filières agricoles, la faible capacité de gestion des entreprises et la quasi-absence des programmes spécifiques dans les domaines clés de l'énergie, de l'environnement, de l'eau, de l'habitat social et de la protection sociale.

S'agissant de l'inclusion financière, la revue de la Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF) et le diagnostic approfondi du secteur de la microfinance d'une part, l'évaluation finale du Programme d'Appui à la Finance Inclusive au Tchad (PAFIT) et l'élaboration d'une nouvelle stratégie orientée vers l'inclusion financière d'autre part, ont montré que ces appuis ont permis d'améliorer de façon significative l'offre des services et produits financiers aux populations pauvres. Cependant, pour accélérer la marche de l'inclusion financière au Tchad, il y a de nombreux défis à relever, tels que : (i) la professionnalisation du secteur de la microfinance; (ii) la sécurisation des opérations des EMF et l'assainissement du secteur ; (iii) la promotion et le développement d'innovations financières (finance digitale, financement de chaînes de valeur agricole, financement de l'accès aux énergies renouvelables); (iv) le développement de l'économie locale et la protection des clients et (v) le développement d'un environnement institutionnel, juridique, social et économique-financier favorable à l'accès des populations pauvres aux services financiers adaptés.

II. STRATÉGIE

II.1. Les changements attendus

Les faibles performances socio-économiques du Tchad nécessitent la mise en œuvre de stratégies adaptées pour faciliter l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement durable à l'échéance de 2030. Cela suppose que les causes profondes, les causes sous-jacentes et celles immédiates du niveau élevé de pauvreté des populations sont identifiées et que des solutions pertinentes à long, moyen et court termes sont opérationnalisées.

Un diagnostic rapide de cette situation socio-économique du pays permet de répertorier les causes profondes suivantes : l'enclavement du pays, l'environnement contraignant, la faiblesse des infrastructures de soutien à la production, les pesanteurs socio-économiques et les limites de la politique de décentralisation.

Les causes sous-jacentes sont : (i) la faible attention au développement des capacités ; (ii) l'insuffisance et le manque de compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ; (iii) la faiblesse des investissements directs étrangers (IDE) ; (iv) les capacités limitées pour le développement des MPME ; (v) la faible implication du secteur privé dans le développement et l'innovation ; (vi) le faible développement des chaînes de valeur ; (vii) la faible valorisation des produits locaux ainsi que des énergies renouvelables ; (viii) l'accès limité des producteurs aux marchés et (ix) la mauvaise allocation des ressources aux priorités.

Les causes immédiates sont : (i) le faible accès aux services sociaux de base de qualité (sécurité alimentaire, santé, éducation, énergie, logement, eau et assainissement) dû entre autres à l'inadéquation entre l'offre et la demande des services de base de qualité, le déploiement non équitable des infrastructures et du personnel des services sociaux sur le terrain, la faible utilisation de l'approche basée sur les droits humains, l'absence de stratégie pro-pauvre, l'insuffisance d'une culture de gestion axée sur les résultats ; (ii) la faible employabilité (chômage des femmes et des jeunes) due à la faible implication des femmes et des jeunes dans les initiatives économiques, leur faible capacité organisationnelle, technique et entrepreneuriale, la faible capacité de l'économie locale à générer l'emploi et des débouchés pour les producteurs, la faible promotion du secteur privé, la prédominance et la non structuration du secteur informel et (iii) le faible accès des populations aux actifs productifs, aux services techniques et financiers qui s'explique notamment par les allocations inappropriées des ressources budgétaires, la faible valorisation des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, le ciblage inapproprié des populations pauvres et vulnérables, la faible opérationnalisation des politiques et stratégies nationales et sectorielles, le faible niveau d'équipement de production des populations.

Les changements à court, moyen et long termes attendus sur une période de quatre ans seront perceptibles sur le niveau d'atteinte des objectifs du développement durable et sur le plan social, économique et environnemental. Cela suppose l'amélioration de : (i) l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité ; (ii) l'employabilité avec la création des emplois et le développement de nouveaux produits et services adaptés aux besoins des femmes et des jeunes et (iii) l'accès des populations aux actifs productifs, aux services techniques et financiers.

L'inclusion financière et le développement local ont fortement contribué à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans de nombreux pays, notamment en Asie, en aidant des personnes vivant dans l'extrême pauvreté à améliorer progressivement leur situation socio-économique. Le PADLFIT s'inscrit dans cette perspective en se positionnant comme un programme multisectoriel pouvant contribuer de manière substantielle à l'atteinte de plusieurs Objectifs du Développement Durable (ODD1, 2, 5, 6, 7, 8 et 11).

Compte tenu de la situation actuelle du développement local et de l'inclusion financière au Tchad (Cf. Encadré 2), la théorie du changement va reposer sur l'idée que cette situation actuelle peu favorable à l'atteinte des ODD peut s'améliorer et devenir un facteur de progrès économique et social grâce à : (i) la mise en œuvre d'une décentralisation promotrice du développement local et de l'économie locale ; (ii) la promotion d'infrastructures de base pour l'offre des services sociaux et

le développement des activités économiques ; (iii) la promotion d'une gouvernance locale qui soit le moteur d'une croissance inclusive au sein des communes (iv) la mise en œuvre de réformes politiques et stratégiques adaptées au niveau de la décentralisation, à l'accessibilité géographique et financière des points de services financiers installés sur toute l'étendue du territoire ; (v) la disponibilité des produits et services financiers innovants tels que le capital-risque, le leasing et le micro leasing, le crédit épargne avec éducation, le revolving funds et la microfinance verte, l'éducation entrepreneuriale et financière des populations organisées, capables d'exploiter les nombreuses opportunités qui leur sont offertes ; (vi) une meilleure supervision du secteur assurée par une équipe professionnelle et stable ; (vii) un encadrement approprié des EMF et de leurs clients/membres par des prestataires de services techniques et (viii) une mise en conformité des Systèmes d'Information de Gestion (SIG) des EMF dont la fiabilité et la transparence faciliteront l'accès aux services financiers décentralisés. Cette situation voulue peut se réaliser grâce à la mise en œuvre du PADLFIT.

Encadré 2

Points saillants du Développement local et de l'inclusion financière au Tchad

Le contexte actuel du développement local et de la finance inclusive est marqué par

- la quasi-inexistence d'infrastructures de base dans les communes/sous-préfectures pour l'offre des services sociaux de qualité et le développement des activités économiques à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois pour les femmes et les jeunes ;
- la faible capacité institutionnelle et technique des municipalités dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement local ;
- la faible promotion du secteur privé au niveau local ;
- la faible implication du secteur privé et de la société civile dans la gestion des collectivités territoriales décentralisées ;
- la faible prise en compte de la promotion de l'économie locale et de l'importance du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement régional ;
- l'insuffisance des réformes politiques et stratégiques adaptées pour la mise en œuvre de la décentralisation ;
- la forte concentration des prestataires de services financiers (banques et EMF) dans les centres urbains avec la très faible couverture des localités rurales, éloignées et enclavées ;
- le nombre très limité de personnes ayant accès à la micro assurance, à l'épargne et au crédit dans les structures formelles (moins de 5% de la population active avec 484.942 au 31 décembre 2015 dont 270.000 clients des banques et 214.942 clients/membres des EMF) ;
- la faible capacité technique des populations cibles pour le développement des activités économiques à forte valeur ajoutée ;
- le nombre limité de personnes ayant accès au crédit pour la réalisation de leur activité ;
- la faible capacité financière des EMF pour le financement des activités des populations cibles due à leur faible accès au refinancement des banques ;
- la faible autonomie opérationnelle et financière des EMF pour l'offre durable de services financiers de proximité ;
- la faible supervision du secteur de la microfinance due à l'instabilité du personnel affecté à la DSC-EMF ;
- le nombre limité de bureaux d'études, de cabinets et des structures d'encadrement et de formation spécialisés en microfinance ;
- le poids des pesanteurs socioéconomiques sur la capacité entrepreneuriale des populations.

En effet, les diagnostics stratégiques de la décentralisation et du secteur de la microfinance, les recommandations de l'évaluation de la première phase du PAFIT ont permis de disposer d'une bonne analyse de la situation du développement local et de l'inclusion financière au Tchad. Partant de cet état des lieux et de l'identification des problèmes à résoudre et des acquis à consolider, le PADLFIT recherchera les opportunités, les synergies et les articulations entre les acteurs et sur la base de leur avantage comparatif pour atteindre les résultats et impacts souhaités.

L'objectif global étant la promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté en vue de développer des activités économiques intégratrices (production agro-sylvo-pastorale et halieutique, conservation, transformation, commercialisation, artisanat, petits métiers et micro-entreprises) et créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée pour l'amélioration des revenus des ménages et leur inclusion sociale à travers leur accès à la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation des enfants, l'habitat décent, l'eau potable, les énergies propres et leur participation citoyenne au développement local et national.

Le PADLFIT vise à promouvoir le développement économique local et l'accès aux services financiers et non financiers de toute la population, particulièrement des couches défavorisées telles que les femmes et les jeunes habitant dans les localités rurales, enclavées et éloignées, car l'amélioration durable de leurs conditions de vie sur les plans de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, de l'accès à l'eau potable et à une vie décente protectrice de l'environnement est fortement dépendante de l'amélioration de leurs revenus et de leurs capacités à gérer leurs ressources limitées de manière efficiente.

II.2. Fondements et principes directeurs du PADLFIT

Le PADLFIT se positionne clairement comme un programme multisectoriel pouvant contribuer de manière substantielle à l'atteinte des ODD, l'objectif global étant de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insertion socioéconomique des populations par la promotion du développement local et d'un secteur financier inclusif.

Les fondements du PADLFIT sont en lien avec des engagements pris par le gouvernement tchadien à travers la Vision 2030, le Plan National de Développement (PND 2017 – 2021), au niveau international sur les ODD et d'autres engagements internationaux. Plus spécifiquement, le PADLFIT contribuera directement à la réalisation des ODD relatifs à : (i) l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes (ODD1); (ii) l'élimination de la faim et la promotion de l'agriculture durable (ODD2); (iii) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ODD5); (iv) la garantie de l'accès à l'eau propre et à l'assainissement pour tous (ODD6); (v) l'accès pour tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable (ODD7); (vi) la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD8) et (vii) l'ouverture à tous à des villes et établissements humains, sûrs résilients et durables (ODD11).

L'élaboration du PADLFIT et sa mise en œuvre reposent sur les principes directeurs tels que : (i) l'alignement avec la Vision 2030 (Cf. PND 2017 - 2021) et le respect par le Tchad des engagements internationaux ; (ii) la responsabilisation des CTD en matière de pilotage et de gestion du développement local ; (iii) le "faire-faire" et la responsabilisation des EMF et autres PSF / PST en matière de finance inclusive ; (iv) la célérité dans l'intervention et l'orientation vers les résultats ; (v) la cohérence des interventions et une bonne coordination des interventions sectorielles ; (vi) la participation, la transparence, l'inclusion et l'appropriation par les bénéficiaires et (vii) le suivi, l'obligation de résultats et leur capitalisation.

II.3. Objectifs du PADLFIT

L'objectif global du PADLFIT est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion socioéconomique des populations par la promotion du développement local durable et d'un secteur financier inclusif. Les objectifs spécifiques du PADLFIT sont les suivants :

- Appuyer la promotion du développement local durable à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres et aux services socio-économiques de base aux Collectivités locales, Entreprises et Populations ;
- Développer les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et les micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois ;
- Promouvoir l'inclusion financière et la protection sociale des populations.

II.4. Composantes du PADLFIT

Conformément aux objectifs spécifiques, le PADLFIT se décline en trois composantes articulées entre elles et contribuant au développement des économies locales. Les trois composantes sont :

- **Composante 1** : Promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres et aux services socio-économiques de base aux Collectivités locales, Entreprises et Populations ;
- **Composante 2** : Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois ;
- **Composante 3** : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations.

II.5. Actions par composante

Composante 1	Actions
<p>Promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres et aux services socio-économiques de base aux Collectivités, Entreprises et Populations</p> <p>Cette composante vise à mettre à la disposition des entités concernées, des infrastructures de production d'énergie, de services, d'accès à l'eau, à la santé, à l'habitat décent et à l'assainissement pour soutenir les activités économiques et les services sociaux. En outre, des actions de cette composante devront permettre de renforcer les capacités des acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local</p>	<p>A1.1: Appuyer le développement des énergies propres en favorisant l'accès des Collectivités locales, des Entreprises et des Populations aux services sociaux de base (eau, santé, éducation logement et assainissement) ;</p> <p>A1.2: Accompagner la mise en place et la viabilité des infrastructures marchandes de conservation, de transformation, de commercialisation et de service pour le développement d'une économie locale ;</p> <p>A1.3: Appuyer le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local.</p>
Composante 2	Actions
<p>Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois</p> <p>Les actions de cette composante vont permettre de lever les contraintes au développement des chaînes de valeurs et des MPE créatrices d'emplois. Elles s'attèleront à renforcer les capacités des unités de production et des métiers en ciblant particulièrement les Femmes et les Jeunes.</p>	<p>A.2.1 : Accompagner l'identification et l'opérationnalisation des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;</p> <p>A2.2 : Appuyer la création et la viabilité de Micros et Petites Entreprises (MPE) créatrices de valeurs et d'emplois ;</p> <p>A2.3: Promouvoir des centres de formation professionnelle et des métiers basés sur des incubateurs d'entreprises.</p>
Composante 3	Actions
<p>Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations</p> <p>Cette composante aura une triple finalité : (i) aider les ménages vulnérables à s'insérer durablement dans le circuit économique et financier, (ii) soutenir la mise en œuvre d'innovations financières pour promouvoir l'inclusion des populations et garantir des services financiers durables et à moindre coût et (iii) appuyer le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans l'inclusion financière.</p>	<p>A3.1: Appuyer la création, l'extension et la viabilité des centres multifonctionnels de services financiers pour l'amélioration de l'inclusion financière dans toutes les sous-préfectures ;</p> <p>A3.2: Accompagner la mise en place et la viabilité d'un Etablissement de Microfinance de troisième catégorie pour le refinancement et la garantie des prestataires de services financiers décentralisés et le financement des MPME ainsi que la mise en place d'un Fonds Alternatif de Soutien à l'Entrepreneuriat et au Commerce;</p> <p>A3.3: Appuyer le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la finance inclusive</p>

II.6. Articulations et synergies entre les composantes

Les trois composantes du Programme visent à créer une dynamique des économies locales. Elles concourent à tirer profit des opportunités de développement au niveau local à travers des synergies entre les différentes actions aussi bien à l'intérieur d'une même composante qu'entre les composantes elles-mêmes. Par exemple, les mécanismes de protection sociale (Composante n°3) auront pour objectif ultime de sortir les ménages ciblés de la pauvreté en leur permettant de disposer de revenus et de s'insérer durablement dans les circuits économiques et financiers.

De même, les actions de la composante 2 vont permettre la structuration, l'éducation et la formation des MPE créatrices de valeurs et d'emplois afin de faciliter leur accès à des crédits pour le développement de leurs activités. Enfin les bénéficiaires de la composante n°1 auront besoin des mécanismes et instruments des composantes 2 et 3 pour le renforcement de leurs capacités techniques et financières indispensables au fonctionnement des infrastructures et investissements réalisés.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

III.1. Résultats attendus par Composante

Composante 1 : Promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres, aux services socio-économiques de base en faveur des Collectivités locales, des Entreprises et des Populations

Résultats	Activités
<p>Résultat 1.1: Les Collectivités locales, les entreprises et les populations disposent de services énergétiques propres et ont accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation; logement et assainissement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études de faisabilité et/ou des enquêtes pour définir les services énergétiques propres appropriés ; - Appuyer l'élaboration, l'actualisation et/ou la mise en œuvre des Plans de Développement Régional (PDR) ; - Doter les Collectivités locales, MPE et autres populations organisées de services énergétiques propres et hydrauliques; - Faire irriguer et aménager des terres agricoles ; - Renforcer les Collectivités locales, les entreprises et les populations dans la gestion des infrastructures et les services de maintenance.
<p>Résultat 1.2: Des infrastructures et équipements structurants (Plateformes multifonctionnelles et autres) sont fonctionnels avec des modules techniques adaptés et opérationnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une évaluation de la disponibilité et de la fonctionnalité des équipements et infrastructures communaux adaptés à chaque contexte et contribuant au développement économique local ; - Contribuer à la dotation des Collectivités locales, MPE et autres groupements de ces équipements ; - Assurer un appui dans la gestion et la maintenance de ces infrastructures et équipements.
<p>Résultat 1.3: Les Acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local y compris les acteurs communautaires sont plus performants et efficaces dans leurs missions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de formation et de renforcement des capacités de ces acteurs ; - Renforcer les capacités des structures en charge du développement local au niveau central et local ; - Soutenir l'Association Nationale des Communes du Tchad (ANCT) dans son développement ; - Appuyer les cadres de concertation des acteurs ; - Organiser des voyages d'études et des échanges d'expériences ; - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'information adaptée et accessible à tous les acteurs.

Composante 2: Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois

Résultats	Activités
<p>Résultat 2.1: Des coopératives, des associations de développement et des groupements sont organisés, structurés et formés dans le développement des chaînes de valeur à fort potentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études sur les filières, leurs potentialités, contraintes et défis au niveau régional assorties des plans d'action filières ; - Appuyer l'organisation, la structuration et la formation des coopératives, associations de développement et des groupements ; - Opérationnaliser au moins deux (2) filières porteuses par région.
<p>Résultat 2.2: Des MPE créatrices de valeurs et d'emplois sont opérationnelles et viables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre, par région, une étude relative à l'identification des Coopératives, Associations de développement, Groupements et Prestataires Privés de Services ayant un potentiel en matière de création de valeurs et d'emplois; - Accompagner la structuration des entités identifiées en Unités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation ; - Renforcer les capacités entrepreneuriales, managériales et financières des MPE notamment celles des Femmes et des Jeunes ; - Appuyer les entreprises et les coopératives dans l'identification et l'animation des pôles de développement et de commercialisation intercommunales et interrégionales.
<p>Résultat 2.3: Des centres de métiers et de formation professionnelle basés sur des incubateurs d'entreprises sont durablement fonctionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur l'identification des besoins de formation et de renforcement de capacités en rapport avec les filières porteuses et les opportunités de développement local ; - Appuyer la création et/ou le renforcement de centres régionaux de métiers, de formation professionnelle et d'excellence pour le développement local.

Composante 3: Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations

Résultats	Activités
<p>Résultat 3.1: Le nombre de personnes (particulièrement les femmes et les jeunes) ayant accès aux services financiers s'est accru grâce à l'extension et à la viabilité des EMF et PSF, utilisant des technologies appropriées, au profit des ménages vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des Guichets et CMSF au sein des CTD ; - Appuyer des innovations financières et la diversification de l'offre financière (finance digitale, finance agricole, microfinance verte, finance islamique...) contribuant à élargir l'accès et la portée.
<p>Résultat 3.2: Le volume des crédits octroyés aux populations cibles et l'épargne mobilisée se sont accrus grâce à l'opérationnalisation d'un Etablissement de Microfinance de troisième catégorie pour le refinancement et la garantie des EMF et autres PSF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'élaboration du plan d'affaire de l'EMF de troisième catégorie ; - Mettre en place l'EMF de troisième catégorie ; - Financer les EMF et PSF en lignes de crédit et fonds de garantie ; - Financer, en partenariat avec les EMF et les banques, les MPME ; - ; - Mettre en place le Fonds ; - Développer de nouveaux produits tels que le capital-risque, le micro leasing et le microcrédit habitat.
<p>Résultat 3.3: Les Acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la Finance inclusive sont plus performants et efficaces dans leurs missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de formation et de renforcement des capacités de ces acteurs ; - Appuyer l'élaboration d'une stratégie d'éducation financière des bénéficiaires ; - Renforcer les capacités des Structures Ministérielles de Promotion, de contrôle et de surveillance des EMF ; - Soutenir l'APEMF-T dans son développement ; - Appuyer la mise en place des pools de formateurs ; - ; - Appuyer l'opérationnalisation des bases de données des EMF et de leur centrale d'échange d'information ; - Renforcer les capacités des PST ; - Soutenir les cadres de concertation des Acteurs.

III.1.1. Résultats globaux escomptés

Le Programme prévoit d'atteindre les résultats suivants :

- Les objectifs de développement durable (ODD) sont en progression dans les régions couvertes grâce à la promotion du développement local à travers la fourniture d'énergies propres, l'hydraulique, des services et équipements socio-économiques de base aux populations, des innovations financières et des centres de métiers incubateurs d'entreprises ;
- s Vingt-trois (23) Plans de Développement Régional (PDR) sont élaborés, actualisés ou mis en œuvre ;
- Au moins dix sessions de formation ont été organisées dans les principaux domaines de la gestion communale (fiscalité, budget participatif ; gestion et maintenance des infrastructures et équipements communaux...)
- **200 marchés ruraux** comprenant des magasins de stockage, des boutiques, des chambres froides, des parcs automobiles sont opérationnels ;
- **200 centres culturels** comportant des salles multimédia, des salles de conférences, des terrains de sports, d'espace de théâtre sont opérationnels en milieu rural ;
- ;
- Vingt - trois (23) centres régionaux de métiers conçus sous le modèle des centres Songhaï (cf. Annexe 8) sont opérationnels et sont des lieux d'incubateurs d'entreprises ;
- Environ 5 kits de services énergétiques de haute capacité permettant d'améliorer l'accès à l'eau, à l'éducation, aux soins de santé et à l'assainissement, sont fournis et sont opérationnels dans chaque région ;

- En outre, cinquante (50) kits d'équipement (incluant des plateformes multifonctionnelles) sont mis en place par région ;
- Au moins deux filières porteuses par région sont opérationnelles et accompagnées ;
- Plus de vingt mille (20.000) micro-entreprises dont au moins 60% appartenant aux femmes, sous forme de coopératives ou individuelles, sont fonctionnelles avec la création d'emplois pour au moins deux millions (2 000.000) de ménages ;
- En moyenne 300 guichets et/ou centres multifonctionnels de services financiers sont opérationnels dans l'ensemble des régions.

III.2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

L'atteinte des résultats escomptés nécessite à la fois la mobilisation de ressources humaines, matérielles et le développement de partenariats stratégiques. Pour ce qui concerne les ressources humaines, le programme comprendra 27 staffs répartis comme suit : l'unité de coordination (3), la direction des opérations (5), une équipe d'experts (7) couvrant les trois composantes du programme, une équipe d'antennes régionales (10) et une équipe assurant la communication et la visibilité du programme (2). De même, des ressources matérielles comme des véhicules, des matériels de bureau, des matériels informatiques, des outils de communication seront mobilisés pour que les résultats puissent être atteints dans les délais.

III.3. Partenariat

La démarche du PADLFIT est fondée sur une double approche : (i) une approche multi acteurs (partenariats et alliances stratégiques avec les CTD, ONG, partenaires du secteur privé et de la société civile) et (ii) une approche "multisectorielle" qui s'appuie sur des synergies avec les programmes en cours ou à venir du Gouvernement, du SNU et des autres PTF. En se basant, sur les expériences des pays où le développement local et l'inclusion financière ont beaucoup progressé, le PADLFIT ambitionne de mettre l'accent sur les innovations pour offrir des appuis adaptés pour le développement local et une diversification des produits et services financiers aux populations pauvres de toutes catégories. Ensuite, cette approche sera couplée au renforcement du partenariat entre les acteurs nationaux et internationaux du développement local et de l'inclusion financière.

III.4. Risques, hypothèses et mesures d'atténuation

Les risques identifiés comprennent les facteurs non exhaustifs suivants : (i) un retard dans le démarrage ou la mise en œuvre du Programme ; (ii) une faible coordination des activités des Partenaires de mise en œuvre ; (iii) un faible engagement des structures gouvernementales ; (iv) une faible implication des bénéficiaires directs et des populations à la base ; (v) le détournement des ressources du Programme ; (vi) l'insécurité et l'enlisement des conflits Transfrontaliers (Nigeria, Lybie, Soudan et RCA) ; (vii) l'impact potentiel du changement climatique sur les résultats potentiels du projet ; (viii) l'effondrement des infrastructures structurantes.

Les facteurs suivants contribueront à minorer les risques : (i) Les ressources sont mobilisées à temps et le Programme tire leçons des expériences antérieures des programmes PNUD pour plus de célérité dans sa mise en œuvre ; (ii) Le programme est géré suivant la modalité DIM avec un comité de pilotage, des comités de suivi technique et un comité d'investissement permettant de coordonner les interventions et les actions ; (iii) la mise en œuvre du Programme en partenariat avec les Autorités nationales ; (iv) l'organisation de campagnes de sensibilisation pour susciter l'intérêt et l'adhésion des bénéficiaires directs et des populations à la base ; (v) l'utilisation des mécanismes du PNUD pour le suivi-contrôle des ressources ; (vi) le respect strict des consignes et règles de sécurité établies par le Gouvernement, le système des NU et le PNUD ; (vii) la réorientations possibles des activités dans d'autres zones plus sécurisées et accessibles ; (viii) le choix des partenaires d'implémentation ayant une expertise locale et un accès plus facile ; (ix) Le programme veillera à recruter les meilleures firmes de construction et de contrôle de la qualité. Il assurera un suivi permanent des travaux de construction de manière à anticiper les éventuels problèmes. ; (x) Le programme donnera la priorité aux activités susceptibles de limiter l'impact potentiel du CC sur les résultats du projet en privilégiant les énergies propres, les cultures adaptées, la sensibilisation et la formation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur les risques environnementaux.

III.5. Implication des parties prenantes

Le PADLFIT est un Programme du Gouvernement soutenu par le PNUD et tous les autres partenaires techniques et financiers qui adhéreront à ses objectifs. Il s'inscrit dans une logique d'appui au financement du Programme National de Développement (PND : 2017 – 2021) et de toutes les stratégies sectorielles relatives au développement local et à la finance inclusive. Un accent particulier sera mis sur les synergies avec des programmes en cours ou à venir du Gouvernement, du SNU et d'autres PTF, pour élargir sa portée et son impact. En particulier, une collaboration sera établie avec les agences des Nations Unies qui disposent d'unités opérationnelles sur le terrain pour assurer une meilleure exécution et un suivi rapproché des activités du Programme.

Certains ministères seront très impliqués dans l'implémentation des activités du programme. Il s'agit du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, les ministères en charge de la micro finance, du développement local, de l'Agriculture, de l'élevage, des Petites et moyennes entreprises, de l'environnement, de la pêche, de l'eau, de l'habitat, de la promotion de la femme et de la Jeunesse.

Le Gouvernement contribuera à la mise en œuvre du Programme en : (i) assurant la disponibilité effective et la mise à disposition de sa contribution; (ii) mettant effectivement en œuvre les politiques approuvées ; (iii) facilitant le travail de coordination entre les différents services ministériels concernés par le Programme ; et (iv) capitalisant les procédures et instruments d'appui au développement ayant fait leur preuve dans le cadre du Programme.

Le PNUD s'engage à : (i) assurer la disponibilité effective et la mise à disposition de sa contribution ; (ii) recruter et mettre à la disposition de l'exécution du Programme les expertises requises ; (iii) suivre l'expérience en participant aux revues annuelles techniques et aux évaluations du Programme ; (iv) prendre part aux travaux des organes de gestion du Programme et (v) veiller à la mise en place d'un schéma de relève de l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

Les autres agences du SNU et PTF impliqués dans le Programme, s'engagent à contribuer au financement du Programme et à participer à son suivi selon les modalités qui seront convenues d'accord-parties.

Le Programme va principalement cibler les Femmes et les Jeunes au sein des ménages des zones d'intervention.

Les bénéficiaires directs du PADLFIT seront constitués des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), Prestataires de Services Techniques (PST), Prestataires de Services Financiers (PSF), Associations de Développement Local (ADL), Groupements, Coopératives, MPME, Chambres de commerce et d'agriculture, Organisations et Associations professionnelles, Opérateurs économiques et toutes les structures techniques des départements ministériels concernés par le Programme.

Les bénéficiaires finaux sont les populations à la base, les MPME et plus spécifiquement les ménages pauvres et vulnérables des zones d'intervention du Programme. Sur sa durée de quatre ans, le programme ambitionne de toucher 2.000.000 de ménages, soit un total de 10 millions de bénéficiaires finaux.

Le programme sera sensible aux plaintes des parties prenantes, des cibles et des bénéficiaires finaux. De ce fait, un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place. Le programme désignera un point focal qui aura la responsabilité d'assurer la gestion des plaintes. Les activités du point focal comprendront entre autres des sessions de formation sur les mécanismes de gestion des plaintes au profit des parties prenantes et des bénéficiaires, la sensibilisation des parties prenantes et des bénéficiaires sur la nécessité de porter plainte ; des canaux de communication divers avec les différentes parties prenantes, l'élaboration d'une procédure de gestion des plaintes ainsi que la capitalisation des bonnes pratiques en matière de gestion des plaintes.

III.6. Coopération Sud-Sud et triangulaire

Des visites d'échanges et des voyages d'expériences seront organisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ainsi, les acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local de même que des femmes et des jeunes entrepreneurs auront la possibilité de voyager au Togo et au Sénégal pour apprendre des expériences de ces pays en matière de développement et d'implémentation de Plan d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), en relation avec la première composante du programme. Ils auront également la possibilité de visiter le Bénin afin d'enrichir leurs connaissances sur le Concept Songhaï, lequel est un modèle de centre de métiers incubateurs d'entreprises qui est en relation avec la deuxième composante du programme. De même, des voyages d'échanges seront organisés au Rwanda, au Kenya et en Tanzanie, en relation avec la troisième composante du programme, pour profiter des expériences de ces pays en matière de micro finance, notamment en matière d'éducation financière, de transfert d'argent par téléphone portable au moyen du système M-Pesa qui fait du Kenya le leader mondial du paiement mobile.

III.7. Connaissance, Communication et Visibilité

Un plan de communication sera élaboré et mis en œuvre pour valoriser les contributions, les soutiens et efforts du gouvernement, du PNUD, du SNU au Tchad et de tous les bailleurs de fonds impliqués dans ce Programme. En particulier, le PADLFIT veillera à ce que toutes ses publications (documents, brochures, Kakémonos, communiqués de presse, sites-Web, bulletins d'information, présentation des résultats, bannières, etc.) et les événements (les conférences de presse, les séminaires, les événements et visites publiques) portent les noms et logos des partenaires financiers et du Gouvernement.

III.8. Durabilité et amplification

La durabilité du programme ou le schéma de sortie se fera en trois étapes :

- Gestion directe du PADLFIT par le PNUD pendant la première phase (2018 – 2021) avec transfert effectif et progressif des compétences au personnel local;
- Gestion du Programme par la partie nationale avec le personnel local pendant la deuxième phase: (2022 – 2025) avec le passage progressif à la phase d'institutionnalisation sous forme de société/coopérative/association;
- Institutionnalisation du programme à partir de 2026.

Les dispositions visant à maintenir et à amplifier les résultats du Programme s'articuleront autour des axes suivants:

(i) Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des Collectivités locales (formation, accompagnement, développement d'outils genre, guides, manuels, contrat de performance etc...) en suscitant davantage de partenariats avec l'État, le Secteur privé, la Société civile et les systèmes financiers et en valorisant la recherche constante de complémentarités thématiques et géographiques avec d'autres acteurs intervenant dans les régions du Programme. Une attention particulière sera accordée à la question du genre et à la prise en compte des groupes vulnérables (femmes, jeunes et groupes ne disposant pas d'actifs...) de façon à renforcer leur inclusion sociale ;

(ii) L'appui à la planification et la budgétisation participative (Plans de développement local et autres projets locaux) tenant compte des potentialités, opportunités et contraintes locales. Cet appui visera également à renforcer les capacités de tous les services techniques de l'Etat ou autres Prestataires privés intervenant auprès des collectivités territoriales dans les domaines de la planification, la coordination des actions du développement, le suivi, l'appui – conseil et la facilitation ;

(iii) Le transfert effectif des compétences à la partie nationale et au personnel local de manière à assurer l'appropriation et la gestion du programme de façon durable à la fin de la première phase (2021) de mise en œuvre du PADLFIT

IV. GESTION DU PROJET

IV.1. Coûts, efficacité et productivité

Le PADLFIT sera mis en œuvre au niveau national sur une durée de quatre ans. Il y aura toutefois cinq antennes régionales pour assurer le suivi des activités de terrain. Son budget estimatif est de 424 millions de dollars américains, soit 212 milliards de Francs CFA. Les coûts sont repartis par composante dans le tableau ci-après.

Tableau de la répartition des coûts par composante.

Composantes	Coûts en USD	%
Composante 1 : Promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres, à l'hydraulique, aux services socio-économiques de base en faveur des Collectivités locales, des Entreprises et des Populations	289.970.750	68%
Composante 2 : Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois	42.290.000	10.0%
Composante 3 : Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations	83.180.000	20.0%
Gestion, suivi-évaluation, audits, communication et visibilité	8.859.250	2%
Total	424.000.000	100%

IV.2. Stratégie de mise en œuvre

Intervenant dans un contexte marqué par la lenteur du processus de décentralisation, une réponse très insuffisante face aux besoins des services socio-économiques de base et une très faible portée des services financiers, le présent Programme devra s'appuyer d'une part sur le dynamisme des acteurs locaux au sein des CTD (ONG, Groupements, Associations et autres Organisations de la Société civile) et d'autre part sur des innovations institutionnelles (Package d'énergie propres, PTMF, Guichets et CMSF...) en s'appuyant sur les réelles potentialités économiques locales.

Le Programme s'attèlera à une bonne connaissance des potentialités des économies locales avec comme objectif de renforcer la gouvernance locale afin d'améliorer le cadre de mobilisation et de valorisation des ressources locales pour leur réinvestissement dans l'économie et les services publics locaux. L'enjeu, à moyen et long termes sera de contribuer à la modernisation d'un secteur privé de proximité capable de participer efficacement à une croissance économique durable dans les régions ciblées.

La promotion d'activités socio-économiques structurantes, la stimulation de micro et petites entreprises, le renforcement du dialogue social et la planification du développement avec l'ensemble des acteurs de la région devront permettre le développement des chaînes de valeurs et la création d'emplois.

L'articulation entre les composantes du Programme permettra d'impliquer tous les acteurs dans le processus de définition des grandes orientations du développement économique local. La composante 3 apportera les produits et services financiers nécessaires aux Organisations de producteurs qui utiliseront les infrastructures de base apportées par les Composantes 1 et 2 pour exécuter les activités des filières. Il s'agira du financement d'activités relatives aux cycles de production (approvisionnement en intrants, acquisition de matériels/outils aratoires, main-d'œuvre saisonnière), de transformation (stockage, traitement et conditionnement) et de commercialisation (stockage, transport et circuits de distribution).

Se fondant sur l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations par : (i) la promotion de services socio-économiques de base, (ii) le développement des chaînes de valeur et (iii) la fourniture de services financiers sur une base pérenne, la stratégie d'intervention du PADLFIT s'articulera ainsi:

(i) Le financement des infrastructures socio-économiques de base, des chaînes de valeur, des MPE et des activités génératrices de revenus va contribuer à asseoir la base d'un développement socio-économique durable.

Cette approche sera opérationnalisée à travers la mise en œuvre des Fonds suivants : le Fonds de Développement Local (FDL), le Fonds d'Innovations Financières (FAI), le Fonds de Refinancement et de Garantie (FRG)

(a) Le Fonds de Développement Local (FDL) est un fonds d'investissement destiné aux collectivités locales. C'est essentiellement l'instrument financier des composantes 1 et 2. C'est une facilité financière sous forme de subventions destinées au renforcement des capacités des acteurs locaux, aux investissements socio-économiques (Energie, Eau, PTFM...) de base et aux financements des chaînes de valeurs. Le FDL devra s'adapter aux réalités et aux besoins des localités. Cet instrument financier est également appelé à soutenir les budgets éventuels des collectivités locales et devenir un système à effet de levier pour la mobilisation de ressources financières additionnelles. Axé sur les services socio-collectifs, le développement économique local, l'allègement des activités des femmes, le renforcement des capacités des acteurs locaux, le FDL du PADLFIT devra être fondé sur des conditions préalables et critères d'éligibilité garantissant performance, transparence, durabilité et impact. **Sa dotation est de 116.910.000 dollars US.**

(b) Le Fonds d'Innovations Financières (FIF) est un fonds destiné à la promotion de l'inclusion financière et sociale. C'est un fonds de subventions destiné au renforcement des capacités techniques, à l'octroi de ressources financières aux EMF, PSF et PST pour le développement des produits et services d'innovations adaptés aux besoins des populations. L'accès au FIF se fera sur des conditions et critères qui seront précisés dans le manuel de procédures du Programme. Cependant, les éléments non limitatifs suivants devront être respectés par les bénéficiaires potentiels de Fonds : Existence légale, Vision, Leadership, Innovation, Perspectives de portée et de viabilité. **Le FIF est doté d'un montant de 20.275.000 dollars US.**

(c) Le Fonds de Refinancement et de Garantie (FRG) est un fonds destiné à fournir des lignes de crédit et de la garantie aux EMF et PSF afin de permettre à ces derniers de satisfaire des demandes en crédit d'équipement et à moyen et long termes des MPME et autres clients. Compte tenu des expériences et leçons issues de la mise en œuvre des lignes de crédit par des projets au Tchad ces dernières années, l'option retenue par le PADLFIT est d'affecter la dotation initiale de ce Fonds à la mise en place d'un EMF de troisième catégorie devant évoluer vers un établissement financier, appelé à jouer le rôle de fonds de facilitation pour le refinancement et la garantie des EMF et le financement des MPME en vue d'assurer progressivement l'inclusion financière et sociale des groupes cibles du Programme. **Le FRG est doté de 40 millions de dollars US.**

Afin de garantir l'efficacité des actions et l'articulation des trois composantes du Programme, les synergies entre les fonds du Programme seront constamment recherchées et renforcées y compris avec d'autres fonds de Bailleurs de Fonds ou d'autres intervenants. En outre, tels que décrits plus haut, les axes d'intervention du Programme permettront une appropriation par les responsables des collectivités locales des procédures et modalités de planification et de gestion du développement économique local et une intégration de toutes les parties prenantes (CTD, Associations de producteurs, d'artisans et de commerçants, Coopératives, Organisations de femmes et autres ONG...), et ce, dans un esprit de partenariat entre le Public, le Privé et la Société Civile.

Les instruments et mécanismes décrits ci-dessus permettront au PADLFIT d'atteindre des résultats rapides, concrets et ayant des impacts visibles au niveau des populations, notamment auprès des ménages pauvres et vulnérables. Ils seront mis en œuvre par des Prestataires de Services Techniques (PST), des Prestataires de Services Financiers (PSF) et autres Acteurs publics et privés.

V- CADRE DE RÉSULTATS

Effets visés tel qu'ils sont énoncés dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] :

Effet 6 : D'ici à fin 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques de gouvernance inclusive, promouvant la démocratie, l'Etat de droit, la cohésion sociale et l'utilisation équitable des services publics de qualité, y compris pour les réfugiés.

Effet 7 : D'ici à fin 2021, l'Etat met en œuvre une politique nationale de développement impulsant une croissance inclusive engendrant la création d'emplois et d'opportunités notamment en faveur des jeunes et des femmes y compris les réfugiés.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :

- Taux de pénétration des institutions de micro financement

Niveau de référence : 2 %

Niveau cible : 7 %

- Pourcentage de ménages ayant accès à des sources d'énergie renouvelables (selon le sexe du chef de ménage)

Niveau de référence : 2 %

Niveau cible : 10 %

- Nombre d'emplois nouveaux créés pour les 18-30 ans des 2 sexes, dans les zones fragiles de faible sécurité (Lac Tchad, frontières RCA et Soudan)

Niveau de référence : 0

Niveau cible : 1500 dont 50% de femmes

- Taux de pauvreté (en zone urbaine, en zone rurale, par groupe d'âge et par sexe)

Niveau de référence : 46,7 %

Niveau cible : 37,5 %

- Taux de sous-emploi chez les jeunes (formel et informel) (sexe, âge, groupes vulnérables, zones)

Niveau de référence : 34 %

Niveau cible : 25 %

- Pourcentage total de la population ayant un raccordement au réseau électrique

Niveau de référence : 5 %

Niveau cible : 15 %

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

Progrès tangible 1 attendu : L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et le maintien des populations hors de la pauvreté ;

Progrès tangible 2 attendu : L'accélération des transformations structurelles propices au développement durable, en particulier grâce à la mise en œuvre de solutions innovantes ayant des effets multiplicateurs positifs sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

Intitulé et numéro Atlas du projet : Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad - PADLFIT – N°00101015

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 1.1 Les Collectivités locales, des Entreprises et Populations disposent de services énergétiques propres favorisant leur accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation, logement et assainissement)	1.1.1 Nombre de e PDR élaborés, actualisés et / ou mis en œuvre.	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		4	17	2		23	Étude de référence; Visite de terrain ; Observation
	1.1.2 Superficies aménagées et irriguées	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		10 000	90 000	100 000	-	200 000	Étude de référence; Visite de terrain ; Observation
	1.1.3 Nombre de services énergétiques propres mis en place	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		10	90	100	-	200	Étude de référence; Visite de terrain ; Observation
	1.1.4 % de femmes ayant accès aux services énergétiques propres mis en place	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Visite de terrain
	1.1.5 Nombre de ménages y compris promoteurs d'entreprises bénéficiant de services socio-économiques de base.	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		12.000	138.000	150.000	-	300.000	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Visite de terrain; Interview;
	1.1.6 % de femmes ayant accès aux services socio-économiques de base	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Visite de terrain; Interview

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 1.2 : Des infrastructures et équipements structurants (Plateformes Multifonctionnelles et autres) sont fonctionnels avec des modules techniques adaptés opérationnels	1.2.1 Nombre d'infrastructures et d'équipements (PTFM, autres) opérationnels	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		60	516	574	-	1150	Visite de terrain; Observation; Interview
	1.2.2 Nombre de marchés ruraux construits	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		10	90	100	-	200	Visite de terrain; Observation; Interview
	1.2.3 Nombre de stations hydrauliques construites	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		10	90	100	-	200	Visite de terrain; Observation; Interview
	1.2.4 Nombre de centres culturels construits	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		10	90	100	-	200	Visite de terrain; Observation; Interview
	1.2.5 Nombre de ménages bénéficiaires des infrastructures et équipement structurants	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		12.000	138.000	150.000	-	300.000	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Interview
	1.2.6 % de femmes ayant accès aux infrastructures et équipement structurants	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Interview

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL		
Produit 1.3 : Les acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local sont plus performants et efficaces dans leurs missions	1.3.1 Pourcentage d'acteurs du développement local appuyés	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		25%	75%	100%	100%	100%	100%	Revue des rapports d'activité; Interview
	1.3.2 Pourcentage de Femmes et de Jeunes appuyés et formés ;	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		50%	100%	100%	100%	100%	100%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité;
	1.3.3 Niveau d'amélioration des performances au niveau des services centraux décentralisés	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		20%	40%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Observation; Interview
Produit 2.1 : Des coopératives, des associations de développement et des groupements sont organisés, structurés et formés dans le développement des chaînes de valeur à fort potentiel	2.1.1 Nombre de régions ayant valorisé au moins deux filières à fort potentiel	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		1	11	11	23	23	23	Étude de référence; Revue des rapports d'activité
	2.1.2 Nombre de ménages exerçant des activités dans les filières à fort potentiel	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		12.000	138.000	150.000	-	300.000	300.000	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Interview
	2.1.3 pourcentage de femmes dans les ménages exerçant des activités dans les filières à fort potentiel	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		60%	60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité; Interview

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 2.2 : Des MPME créatrices de valeurs et d'emplois sont opérationnelles et viables	2.2.1. Nombre de MPME appuyées et renforcées ;	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		1 000	9 000	10 000	-	20.000	Revue des rapports d'activité; Visite de terrain; Interview
	2.2.2. Nombre d'emplois créés	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		10.000	90.000	100.000	-	200.000	Revue des rapports d'activité
	2.2.3. Pourcentage d'emplois créés au profit des femmes	Rapports validés de l'Etudes de référence			60%	60%	60%	-	60%	Revue des rapports d'activité
Produit 2.3 : Des centres de métiers et de formation professionnelle basés sur des incubateurs d'entreprises sont durablement fonctionnels	2.3.1. Nombre de centres de métiers et de formation professionnelle ayant des incubateurs d'entreprise fonctionnels	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		1	11	11	-	23	Étude de référence; Visite de terrain; Observation
	2.3.2. % de femmes parmi les bénéficiaires des centres de métiers	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	Étude de référence; Revue des rapports d'activité Interview
	2.3.3. le taux de réussite des incubateurs d'entreprise	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		50%	75%	100%	-	100%	Étude de référence; Visite de terrain; Interview

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 3.1 : Le nombre de personnes (particulièrement les femmes et les jeunes) ayant accès aux services financiers s'est accru grâce à l'extension et à la viabilité des EMF et PSF, utilisant des technologies appropriées, au profit des ménages vulnérables	3.1.1. nombre de CMSF ou guichets	Rapports validés de l'Etudes de référence		15	135	150		300	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.1.2. Niveau d'inclusion financière de la population active	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	10%	20%	35%	50%	50%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.1.3. % de femmes et de jeunes financièrement inclus			60%	60%	60%	60%	60%		
	3.1.4. Nombre de ménages sensibilisés et formés en éducation entrepreneuriale et financière(EEF)	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	12.000	138.000	150.000	-	300.000 3000.000	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.1.5. pourcentage de femmes parmi les bénéficiaires des formations en EEF	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	Étude de référence; Revue des rapports d'activité Interview	
	3.1.6. pourcentage de jeunes parmi les bénéficiaires des formations en EEF	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	Étude de référence; Revue des rapports d'activité Interview	

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 3.2 : Le volume des crédits octroyés et de l'épargne mobilisée se sont accru grâce à l'opérationnalisation d'un EMF de troisième catégorie	3.2.1 Fonctionnement de l'EMF	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		EMF opérationnel	EMF opérationnel	EMF opérationnel	EMF opérationnel	EMF opérationnel	Étude de référence; Revue des rapports d'activité
	3.2.2. Nombre de ménages ayant accès au crédit	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	25 000	225 000	250 000	-	500.000	Étude de référence; Visite de terrain; Interview; Revue des rapports d'activité	
	3.2.3. Pourcentage de femmes par rapport au nombre de bénéficiaires de crédits	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.2.4. Pourcentage de jeunes par rapport au nombre de personnes ayant bénéficié des crédits	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.2.5 Nombre de ménages ayant mobilisé de l'épargne	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	25 000	225 000	250 000	-	500.000	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.2.6. Pourcentage de femmes par rapport au nombre de personnes ayant mobilisé de l'épargne	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.2.7. Pourcentage de jeunes par rapport au nombre de personnes ayant mobilisé de l'épargne	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	60%	60%	60%	60%	60%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	
	3.2.8. Le Portefeuille à risque à 30 jours	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence	15%	10%	7%	7%	7%	Étude de référence; Revue des rapports d'activité	

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (PAR FRÉQUENCE DE RECUEIL DES DONNÉES)					MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année 2018	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	FINAL	
Produit 3.3 : Les Acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la finance inclusive sont plus performants et efficaces dans leurs missions	3.3.1. Pourcentage des acteurs institutionnels renforcés dans la promotion et la supervision du secteur de la micro finance	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		25%	75%	100%	-	100%	<i>Étude de référence;</i> <i>Revue des rapports d'activité;</i>
	3.3.2 Pourcentage de Femmes et des Jeunes renforcés ;	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		50%	100%	100%	100%	100%	<i>Étude de référence;</i> <i>Revue des rapports d'activité;</i>
	3.3.3. Niveau d'amélioration des performances des acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la microfinance	Rapports validés de l'Etudes de référence	Cf. Etudes de référence		20%	40%	60%	60%	60%	<i>Étude de référence;</i> <i>Observation;</i> <i>Interview</i>

<p>Produit 4 : la gestion, la communication, la visibilité, le suivi-évaluation et les audits du programme sont assurés de manière efficace et efficiente</p>	<p>PTA approuvé et signé</p>	<p>-</p>	<p>-</p>							
<p>Nombre de Comité de Pilotage,</p>	<p>2 Comités de Pilotage</p>									
<p>Nombre de Comité de suivi technique</p>	<p>3 Comités de suivi technique;</p>	<p>4 Comités de suivi technique;</p>								
<p>Nombre de Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>	<p>1 Comité d'investissement</p>
<p>Niveau de mobilisation des ressources</p>	<p>25%</p>	<p>25%</p>	<p>50%</p>	<p>50%</p>	<p>90%</p>	<p>90%</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>
<p>Niveau de réalisation opérationnelle et financière du programme</p>	<p>25%</p>	<p>25%</p>	<p>50%</p>	<p>50%</p>	<p>90%</p>	<p>90%</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>	<p>100%</p>
<p>Disponibilité et vulgarisation des rapports</p>	<p>100%</p>									
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>	<p>-</p>							

VI. SUIVI, EVALUATION

VI.1. Suivi

Le programme sera mis en œuvre conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD. Tous les trimestres, une évaluation de la qualité permettra d'enregistrer les progrès accomplis vers l'atteinte des résultats clés sur la base des critères et des méthodes de qualité consignés dans le tableau de gestion de la qualité qui sera préparé dans le cadre du plan de travail annuel et sera suivi sur une base annuelle. Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le gestionnaire du programme pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou des demandes de changement.

Sur la base de l'analyse initiale des risques présentée dans le tableau ci-dessous un journal des risques sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en examinant l'environnement externe susceptible d'affecter la mise en œuvre du projet. Sur la base des informations enregistrées dans Atlas, un rapport d'avancement de projet (PPR) sera soumis par le gestionnaire du programme par le biais de Project Assurance, en utilisant le format de rapport standard.

Un journal des leçons apprises du projet sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation en cours au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport sur les leçons apprises à la fin du projet.

Un plan de planification de surveillance doit être activé dans Atlas et mis à jour pour suivre les activités / événements clés de gestion. Les partenaires de mise en œuvre assureront un suivi technique du Programme à l'occasion des réunions du comité de pilotage ou des missions/visites de terrain du comité de suivi technique.

VI.2. Revues

L'Unité de Gestion du Programme produira des rapports semestriels qui seront transmis aux partenaires de mise en œuvre après leur validation par le comité de pilotage. La validation par le comité de pilotage implique un examen approfondi portant entre autres sur : (i) les activités réalisées ; (ii) les résultats atteints par rapport au plan de travail annuel; (iii) les investissements réalisés et (iv) le niveau d'atteinte des indicateurs de performance des partenaires (CTD, PST, PSF et autres institutions) appuyés sur la base des contrats de performance.

Les Partenaires sous conventions avec le Programme feront, sur la base de leurs engagements contractuels, l'objet d'une revue trimestrielle de performances par l'UGP. Des lettres de rappel ou de relance seront adressées à ceux qui auront enregistré des contre-performances. Le CPP tiendra au moins deux réunions par an pour examiner les rapports périodiques d'activités de l'UGP, apprécier des risques et les mesures correctives. Le PNUD et les membres du Comité de Pilotage, du Comité d'Investissement ou du Comité de suivi technique effectueront, chaque année, deux missions de suivi et de supervision des activités de terrain. Au cours de ces missions, une attention particulière sera accordée aux partenaires qui auront enregistré des contre-performances successives.

Chaque année, le CPP fera la revue des progrès accomplis par le Programme puis en adressera un rapport motivé à l'attention de chaque bailleur de fonds impliqué dans le Programme. Entre outre, le PNUD et le Gouvernement feront une revue du Programme à l'occasion de la revue annuelle de leur portefeuille de projets. Les recommandations seront remontées et discutées pour actions à prendre.

VI.3 Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Produit 1.1 Les Collectivités locales, les Entreprises et les Populations ont un meilleur accès aux services énergétiques propres aux services sociaux de base (eau, santé, éducation, logement et assainissement)	1.1.1 Elaboration, actualisation et/ou appui à la mise en œuvre de 23 PDR 1.1.2 Aménagement et irrigation de 200 000 ha 1.1.3 Mise en place de 200 kits de services énergétiques propres 1.1.4 60% de femmes ont accès aux services énergétiques propres mis en place 1.1.5 300.000 ménages y compris des promoteurs d'entreprises ont accès aux services socio-économiques de base. 1.1.6 60% de femmes parmi les 300.000 ménages ont accès aux services socio-économiques de base	Mensuelle Trimestrielle	Séances de travail avec les parties prenantes Collecte; traitement et analyse des données Élaboration des rapports de suivi	MEPD, Ministères en charge du développement local, de l'agriculture et de l'eau.	PM
Produit 1.2 : Des infrastructures et équipements structurants (Plateformes Multifonctionnelles et autres) sont fonctionnels avec des modules techniques adaptés et opérationnels	1.2.1 1150 kits d'équipements structurants (PTFM et autres) sont opérationnels 1.2.2 Construction de 200 marchés ruraux 1.2.3 Construction de 200 centres culturels 1.2.4 Construction de 200 stations hydrauliques 1.2.5 300.000 ménages ont accès aux kits d'équipement structurants (PTFM et autres) 1.2.6 60% de femmes parmi les 300.000 ménages ont accès aux kits d'équipements structurants	Mensuelle Trimestrielle	Séances de travail avec les parties prenantes Collecte; traitement et analyse des données Élaboration des rapports de suivi	MEPD, Ministères en charge du développement local, de l'agriculture et de l'eau	
Produit 1.3 : Les acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local sont plus performants et efficaces dans leurs missions	1.3.1 100% des acteurs du développement local sont formés et appuyés 1.3.2 100% des femmes et des jeunes parmi les acteurs du développement local sont formés et appuyés 1.3.3 Amélioration à hauteur de 60% du niveau de performances des services centraux déconcentrés et décentralisés	Trimestrielle	Séances de travail avec les parties prenantes Collecte; traitement et analyse des données Élaboration des rapports de suivi Collecte; traitement et analyse des données Élaboration des rapports de suivi	MEPD, Ministères en charge du développement local	
Produit 2.1 :	2.1.1 Valorisation d'au moins deux filières à fort	Trimestrielle	Séances de travail avec les parties	MEPD, Ministère	PM

Des coopératives, des associations de développement et des groupements sont organisés, structurés et formés dans le développement des chaînes de valeur à fort potentiel	<p>potentiel dans les 23 régions du pays.</p> <p>2.1.2 300.000 ménages exercent des activités dans les filières à fort potentiel valorisées</p> <p>2.1.3 60% de femmes parmi les 300.000 ménages exercent des activités dans les filières à fort potentiel valorisées</p>		<p>premanentes</p> <p>Collecte; traitement et analyse des données</p> <p>Élaboration des rapports de suivi,</p>	<p>en charge de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de la formation professionnelle, de la promotion des femmes et des jeunes, CCIAMA, CELIAF, ANADER</p>
<p>Produit 2.2 :</p> <p>Des MPME créatrices de valeurs et d'emplois sont opérationnelles et viables</p>	<p>2.2.1 Appui et renforcement de 20.000 MPME</p> <p>2.2.2. Création de 200.000 emplois</p> <p>2.2.3 60% de femmes sont des bénéficiaires des 200.000 emplois créés</p>	Trimestrielle	<p>Séances de travail avec les parties premanentes</p> <p>Collecte; traitement et analyse des données</p> <p>Élaboration des rapports de suivi</p>	<p>MEPD, Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de la formation professionnelle, de la promotion des femmes et des jeunes, CCIAMA, CELIAF, ANADER</p>
<p>Produit 2.3 :</p> <p>Des centres de métiers et de formation professionnelle basés sur des incubateurs d'entreprises sont durablement fonctionnels</p>	<p>2.3.1.23 centres de métiers et de formation professionnelle ont des incubateurs d'entreprise fonctionnels</p> <p>2.3.2. 60% de femmes parmi les bénéficiaires des centres de métiers</p> <p>2.3.3. Les incubateurs d'entreprise affichent un taux de réussite de 100%</p>	Trimestrielle	<p>Séances de travail avec les parties premanentes</p> <p>Collecte; traitement et analyse des données</p> <p>Élaboration des rapports de suivi</p>	<p>MEPD, Ministère en charge de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de la formation professionnelle, de la promotion des femmes et des jeunes, CCIAMA, CELIAF, ANADER</p>
<p>Produit 3.1 :</p> <p>Le nombre de personnes (particulièrement les femmes et les jeunes) ayant accès aux services financiers s'est accru grâce à l'extension et à la viabilité des EMF et PSF, utilisant des</p>	<p>3.1.1 Mise en place de 300 CMSF ou guichets</p> <p>3.1.2. Le niveau d'inclusion financière de la population active est de 50%</p> <p>3.1.3. 300.000 ménages sont sensibilisés et formés en éducation entrepreneuriale et financière(EEF)</p> <p>3.1.4 60% de femmes sont sensibilisées et formées parmi les bénéficiaires des formations en EEF</p> <p>3.1.5 60% de jeunes sont sensibilisés et formés parmi les bénéficiaires des formations en EEF</p>	Trimestrielle	<p>Séances de travail avec les parties premanentes</p> <p>Collecte; traitement et analyse des données</p> <p>Élaboration des rapports de suivi</p>	<p>MEPD, Ministère en charge de la microfinance, APEMF-T, CCIAMA, CELIAF, ANADER.</p> <p>PM</p>

<p>technologies appropriées, au profit des ménages vulnérables</p>					
<p>Produit 3.2 : Le volume des crédits octroyés et de l'épargne mobilisée se sont accru grâce à l'opérationnalisation d'un EMF de troisième catégorie</p>	<p>3.2.1. L'EMF de 3^{ème} catégorie est fonctionnel 3.2.2. 500.000 ménages ont accès aux crédits 3.2.3. 60% de femmes parmi les 500.000 ménages ont accès aux crédits 3.2.4. 60% de jeunes parmi les 500.000 ménages ont accès aux crédits 3.2.5 500.000 ménages ont mobilisé de l'épargne 3.2.6. 60% de femmes parmi les 500.000 ménages ont mobilisé de l'épargne 3.2.7. 60% de jeunes parmi les 500.000 ménages ont mobilisé de l'épargne 3.2.8. Le Portefeuille à risque à 30 jours est de 7%.</p>	<p>Trimestrielle</p>	<p>Séances de travail avec les parties prenantes Collecte; traitement et analyse des données Élaboration des rapports de suivi</p>	<p>MEPD, Ministère en charge de la microfinance, APEMF-T, CCIAMA, CELIAF, ANADER.</p>	
<p>Produit 3.3 : Les Acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la finance inclusive sont plus performants et efficaces dans leurs missions</p>	<p>3.3.1. 100% des acteurs institutionnels de la promotion et la supervision du secteur de la micro finance sont renforcés 3.3.2 100% de Femmes et de Jeunes parmi les acteurs institutionnels de la promotion et de la supervision du secteur de la microfinance sont renforcés ; 3.3.3. Amélioration de l'ordre de 60% du niveau de performance des acteurs institutionnels de la microfinance conformément au contrat de performance préalablement signé</p>	<p>Trimestrielle</p>	<p>Séances de travail avec les parties prenantes Collecte; traitement et analyse des données Élaboration des rapports de suivi</p>	<p>MEPD, Ministère en charge de la microfinance, APEMF-T, Structure en charge de la supervision du secteur.</p>	
<p>Suivre et gérer les risques</p>	<p>1. Retard dans le démarrage ou la mise en œuvre du Programme 2. Faible coordination des activités des Partenaires de mise en œuvre 3. Faible engagement des structures gouvernementales 4. Faible implication des bénéficiaires directs et des</p>	<p>Trimestrielle Trimestrielle Trimestrielle Trimestrielle</p>	<p>1. Les ressources sont mobilisées à temps et le Programme tire leçons des expériences antérieures des programmes PNUD pour plus de célérité dans sa mise en œuvre. 2. Le programme est géré suivant la modalité DIM avec un comité de pilotage, des comités de suivi technique et un comité d'investissement permettant de coordonner les interventions et les actions 3. Le Programme est mis en œuvre en partenariat avec les Autorités nationales 4. Des campagnes de sensibilisation</p>	<p>MEPD MEPD MEPD MEPD</p>	<p>PM</p>

populations à la base	seront organisées	MEPD
5. Détournement des ressources du Programme	5. Le PNUD dispose des mécanismes pour le suivi-contrôle des ressources.	MEPD
6. Insécurité et enlèvement des conflits Transfrontaliers (Nigeria, Lybie, Soudan et RCA)	6. Respect strict des consignes et règles de sécurité établies par le Gouvernement, le système des NU et le PNUD ; 7. Réorientations possibles des activités dans d'autres zones plus sécurisées et accessibles ; 8. Choix des partenaires d'implémentation ayant une expertise locale et un accès plus facile.	MEPD
7 : Impact potentiel du changement climatique (CC) sur les résultats du projet.	Le programme donnera la priorité aux activités susceptibles de limiter l'impact potentiel du CC sur les résultats du projet en privilégiant les énergies propres, les cultures adaptées, la sensibilisation et la formation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur les risques environnementaux	MEPD
8 : Effondrement d'infrastructures	Le programme veillera à recruter les meilleures firmes de construction et de contrôle de la qualité. Il assurera un suivi permanent des travaux de construction de manière à anticiper les éventuels problèmes.	MEPD
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du programme ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le programme.	MEPD
Assurance qualité du projet	La qualité du programme sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du programme et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le programme.	MEPD
Révision et mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	MEPD
	La direction du programme examine les forces et les faiblesses du programme et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du programme. Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du CPP et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	MEPD

Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du programme et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuelle de la qualité du programme, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle	L'unité de gestion du programme élaborera des rapports trimestriels d'avancement et un rapport annuel des activités qui sera soumis au comité de pilotage pour examen et approbation	MEPD	
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du programme pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour sa durée. La dernière année, le comité de pilotage effectue une revue du programme pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du programme auprès des publics concernés.	Annuelle	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du programme et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	MEPD	

VI.4: Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DDP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clé de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours				Décembre 2019	Staff du projet; les Ministères concernés par le programme; les autorités régionales, locales et traditionnelles ; les bénéficiaires directs et finaux, les partenaires financiers du programme.	PM
Évaluation finale				Février 2021	Staff du projet; les Ministères concernés par le programme; les autorités régionales, locales et traditionnelles ; les bénéficiaires directs et finaux, les partenaires financiers du programme.	PM
Total						PM

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU			
		A1	A2	A3	A4		Source de financement	Poste budgétaire	Montant	
Produit 1.1 : Les Collectivités locales, des entreprises et populations disposent de services énergétiques propres favorisant leur accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation et assainissement)	1.1.1 Élaborer, actualiser et/ou appuyer la mise en œuvre 23 PDR;	X	X	X		PNUD, Ministère en charge du développement local, CTD, PST	Partenaires financiers	Subvention. Equipements et Matériels sur base de contrat de performance. Honoraires Prestataires de services et frais ateliers	11.500.000	
	1.1.2 Aménager et irriguer 200 000 ha de terres agricoles	X	X							69.000.000
	1.1.3 Réaliser des études et des enquêtes pour définir les services énergétiques propres appropriés ;	X								
	1.1.4 Mettre en place 200 kits de services énergétiques propres	X	X	X						
	1.1.5 Assurer la gestion et la maintenance des kits énergétiques.	X	X	X	X					
					575.000					

Produit 2.3 : Des centres de métiers et de formation professionnelle basés sur des incubateurs d'entreprises sont durablement fonctionnels	2.3.1. Réaliser l'étude de faisabilité du centre de métiers ;	X								Subvention. Equipements et Matériels sur base de contrat de performance. Honoraires. Prestataires de services	200.000
	2.3.2 Appuyer l'opérationnalisation, le fonctionnement et le suivi du centre régional de métiers	X	X	X	X						23.000.000
	2.3.3 Soutenir l'accompagnement des bénéficiaires des centres de métiers s	X	X	X	X						2.300.000
	SUIVI	X	X	X	X						70.000
Total partiel pour le produit 2											
Produit 3.1 : Le nombre de personnes (particulièrement les femmes et les jeunes) ayant accès aux services financiers s'est accru grâce à l'extension et à la viabilité des EMF et PSF, utilisant des technologies appropriées, au profit des ménages vulnérables	3.1.1 Mettre en place 300 Guichets et/ou CMSF au sein des CTD ;	X	X	X	X					Subvention. Equipements et Matériels sur base de contrat de performance. Honoraires. Prestataires de services et frais ateliers	12.650.000
	3.1.2 Appuyer des innovations financières (finance digitale, finance agricole, micro finance verte, micro leasing, micro crédit de l'habitat...)	X	X	X	X						8.625.000
	3.1.3 Organiser des formations en éducation entrepreneuriale et financière des ménages	X	X	X	X						575.000

Produit 3.2: Le volume des crédits octroyés et de l'épargne mobilisée se sont accru grâce à l'opérationnalisation d'un EMF de troisième catégorie	3.2.1. Appuyer l'élaboration du plan d'affaire de l'EMF de troisième catégorie ;	X	X	X	X	X		PNUD, Ministères en charge de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des PME et de l'habitat, CDT et PST, CCIAMA	Partenaires financiers	Subvention. Equipements et Matériels sur base de contrat de performance. Honoraires. Prestataires de services et frais ateliers	100.000	
	3.2.2 Soutenir la mise en place, l'opérationnalisation, le fonctionnement et le suivi de l'EMF de 3 ^{me} catégorie;	X	X	X	X	X					40.020.000	
	3.2.3. Appuyer le financement des EMF, entreprises et PSF en lignes de crédits, capital-risque, micro leasing et fonds de garantie.	X	X	X	X	X	X					20.010.000
	Produit 3.3 : Les Acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la finance inclusive sont plus performants et efficaces dans leurs missions	3.3.1 Renforcer les capacités des acteurs institutionnels de Promotion, de contrôle et de surveillance des EMF ;	X	X	X	X	X		PNUD, Ministères en charge de la formation professionnelle, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des PME et de l'habitat, CDT et PST, CCIAMA	Partenaires financiers	Subvention. Equipements et Matériels sur base de contrat de performance. Honoraires. Prestataires de services et frais ateliers	460.000
		3.3.2 Appuyer l'APEMF-T dans sa mission de défense des intérêts de ses membres ;	X	X	X	X	X					150.000
3.3.3 Renforcer les capacités des PST ;		X	X	X	X	X					80.000	
3.3.4 Renforcer les cadres de concertation des Acteurs (articulation entre les banques, les EMF, les PSR, les PSF,...).		X	X	X	X	X	X					40.000
	SUIVI	X	X	X	X	X					50.000	
Total partiel pour le produit 3												
Évaluation	Évaluation (2)		X				X				82.760.000	
Gestion ; communication ; visibilité; audits	Fonctionnement, communication, visibilité et Audit										200.000	
	Situation de référence, Stratégie Genre et Droits Humains										2.341.652	
											100.000	

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Cadre d'exécution du Programme

Le PADLFIT est placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement (MEPD) et sera exécuté selon la modalité "DIM", avec un dispositif de gestion semi-parallèle des fonds. Ainsi, en plus de ses propres ressources, le PNUD assurera la gestion des fonds du Gouvernement et d'autres partenaires en qualité d'Agent Administratif. Le PADLFIT fonctionnera de façon autonome et sera doté des organes suivants : Un Comité de Pilotage du Programme (CPP); un Comité de Suivi Technique (CST); un Comité d'Investissement du Programme (CIP) et l'Unité de Gestion du Programme (UGP). Les termes de référence des trois comités figureront dans le Manuel de procédures du Programme.

Le Comité de Pilotage du Programme (CPP) a pour mandat de : (i) examiner et approuver les plans d'action, budgets et rapports d'activités de l'Unité de Gestion du Programme (UGP); (ii) assurer le suivi de l'exécution des plans d'action de l'UGP; (iii) émettre des avis nécessaires et proposer, le cas échéant, des amendements jugés pertinents pour la réalisation des activités du programme; (iv) analyser les préoccupations des acteurs relevant des champs de compétence des membres du comité de pilotage afin de faciliter la prise de décision; (v) apporter l'appui nécessaire à l'UGP pour favoriser l'atteinte des objectifs dans les délais.

Le CPP est présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé du Plan en assisté de deux (2) vice-présidents. Il dispose d'un Secrétariat Technique assuré par l'UGP et se réunit au moins deux fois par an. Le CPP est composé comme suit :

- **Président** : le secrétaire Général du Ministère en charge du Plan;
- **Premier Vice-Président** : le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Microfinance ou son représentant ;
- **Membres** :
 - o Un représentant du Ministère des finances et du budget ;
 - o Un représentant du Ministère en charge du développement local ; ;
 - o Un représentant de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) ;
 - o Le Directeur Général de l'Economie ;
 - o Le Directeur Général en charge de la microfinance ;
 - o Un représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance au Tchad (APEMF-T) ;
 - o Un représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
 - o Un représentant de chaque partenaire financier du Programme ;
 - o Un représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'artisanat (CCIAMA)
 - o Une représentante de la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF);
 - o Un représentant du CEFOD ;
 - o Un représentant de l'Université Populaire.

Le Comité de Suivi Technique (CST) est un comité dont le principal mandat est d'assurer le suivi opérationnel du Programme. Il s'assure de la faisabilité technique des plans de travail et de leur exécution effective. Il émet des avis techniques sur les investissements, veille au respect des normes techniques des réalisations et s'assure des synergies entre les trois composantes du Programme. Il y a un comité de suivi technique régional et un comité de suivi technique national. Le comité de suivi technique régional est présidé par le Secrétaire général de la région et comprend l'équipe du programme, les maires, les délégations régionales des Ministères impliqués, les représentants du secteur privé et de la société civile. Le Comité de suivi technique

national est présidé par le Directeur général en charge de la microfinance et comprend l'équipe du programme, les experts spécialistes dans les domaines couverts par le PADLFIT et sont issus des Ministères impliqués, du secteur privé et de la société civile.

Le Comité d'investissement du Programme (CIP) est chargé de décider des appuis à accorder aux différents partenaires dans le cadre des fonds mis en place, conformément au manuel de procédures du Programme. Ainsi, hormis les dépenses de gestion du Programme et les dépenses indirectes d'appui, ces Fonds constitueront les instruments d'exécution du Programme. Le CIP est constitué des représentants du Gouvernement, du PNUD et de chaque bailleur contribuant au Programme. Les représentants des institutions au sein du CIP doivent avoir les compétences requises en développement local et en finance inclusive. En outre, ils s'engagent à respecter les règles de fonctionnement de l'instance telles qu'édictées dans le manuel de procédures et à prendre leurs décisions en toute indépendance. Les décisions du CIP sont prises par consensus ou à défaut par la majorité des deux tiers. La présidence du CIP est assurée à tour de rôle par chaque membre.

L'Unité de Gestion de Programme (UGP) – logée au sein du PNUD-Tchad – assurera de manière effective la gestion du Programme. Son équipe sera composée du personnel suivant : (i) Un Conseiller Technique Principal (CTP) ; (ii) Un Expert en Suivi-Evaluation ; (iii) Un Expert national en Suivi-Evaluation ; (iv) Trois Experts nationaux dont un pour chaque composante ; (v) Un expert en Génie civil ; (vi) Un Directeur des Opérations ; (vii) Un Directeur national des Opérations ; (viii) Un/une assistant(e) administratif (e) ; (ix) Cinq Chefs d'Antenne qui seront localisés dans les régions prioritaires du Programme ; (x) Un Responsable des Achats ; (xi) Un Responsable de la Logistique ; (xii) Un Responsable de Communication ; un informaticien ; (xiii) Huit Chauffeurs dont cinq basés dans les antennes régionales. L'UGP sera dirigée par un CTP recruté par le PNUD et placé sous sa supervision technique et administrative. Le CTP travaillera dans l'optique d'un transfert de compétences au cours de la durée du Programme. Les Termes de référence des membres de l'UGP figurent en annexe. Tenant compte des responsabilités et fonctions des postes "Expert Suivi- Evaluation" ; "Directeur des Opérations" et "Responsable de Communication " il est vivement recommandé que ces postes soient classifiés au niveau P3.

L'UGP sera chargée de : (i) préparer les programmes et rapports d'activité et les présenter au CPP pour validation, (ii) analyser les demandes d'appui et les présenter au CIP ; (iii) assurer la contractualisation pour l'exécution et le suivi des activités ; (iv) assurer la gestion technique et financière du PADLFIT ; (v) animer le groupe des PTF pour l'harmonisation des interventions au niveau du développement local et de la finance inclusive, (iv) assurer le suivi des innovations dans les zones d'intervention et (iv) apporter des appuis – conseils au Gouvernement, au PNUD et au Système des Nations Unies (SNU) en matière de développement local et de finance inclusive et (v) formuler des recommandations sur le fonctionnement du Programme sur la base des rapports périodiques transmis aux différents partenaires.

Les figures 1 et 2 présentent les schémas organisationnels du Programme et de l'UGP respectivement.

Figure 1 : Organigramme du Programme

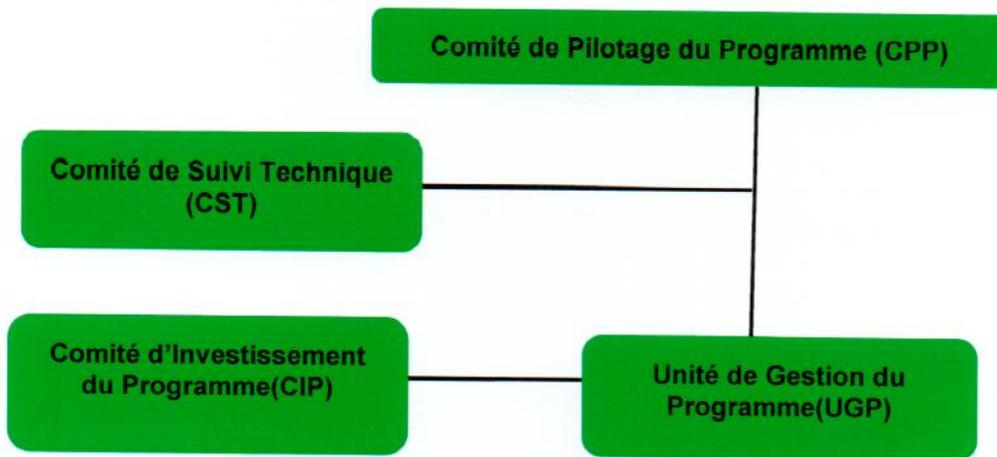
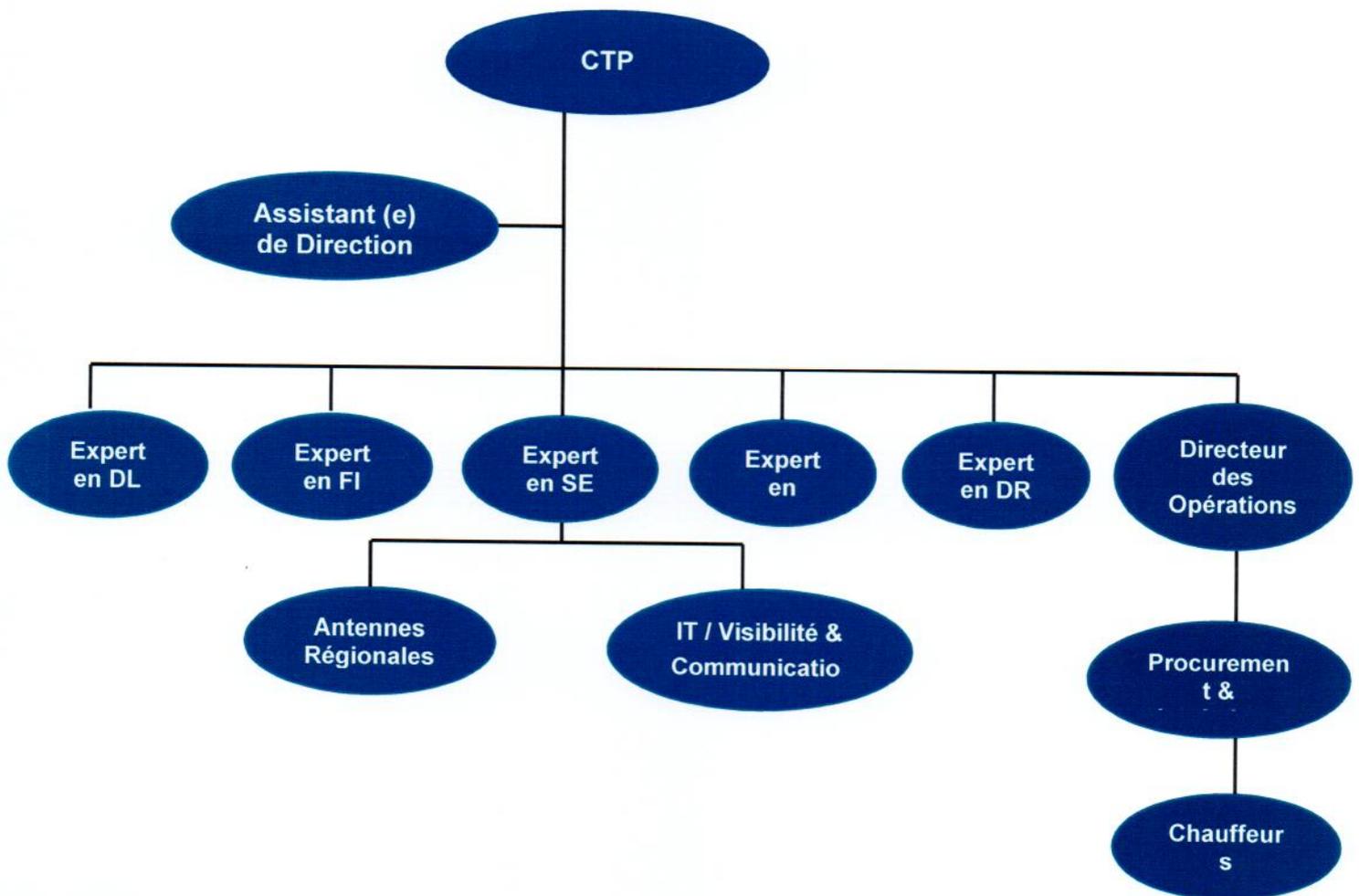


Figure 2 : Organigramme de l'UGP



IX. CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Modalité de réalisation directe - DIM

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁴ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁵ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [*ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

⁴ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

⁵ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée,

notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

ANNEXE 1: RAPPORT SUR L'ASSURANCE QUALITE DU PROJET

Design & Appraisal Stage Quality Assurance Report

Overall Project Rating: **Exemplary**

Decision: Disapprove: The Social and Environmental Screening Procedure must be completed. See Question 9.

Project Number: 00097175

Project Title: Programme d'appui au Développement local et à la Finance inclusive au Tchad

Project Date: 01-Jan-2017

Strategic

Quality Rating: **Exemplary**

1. Does the project's Theory of Change specify how it will contribute to higher level change? (Select the option from 1-3 that best reflects the project)

- 3: *The project has a theory of change with explicit assumptions and clear change pathway describing how the project will contribute to outcome level change as specified in the programme/CPD, backed by credible evidence of what works effectively in this context. The project document clearly describes why the project's strategy is the best approach at this point in time.*
- 2: The project has a theory of change. It has an explicit change pathway that explains how the project intends to contribute to outcome-level change and why the project strategy is the best approach at this point in time, but is backed by limited evidence.
- 1: The project does not have a theory of change, but the project document may describe in generic terms how the project will contribute to development results, without specifying the key assumptions. It does not make an explicit link to the programme/CPD's theory of change.

Evidence

Management Response

Le document de projet contient une théorie de changement basée sur les évidences collectées à travers l'évaluation finale du projet d'appui à la finance inclusive (2016) et la stratégie de finance inclusive adoptée en 2017 qui contient une analyse diagnostique.

2. Is the project aligned with the thematic focus of the UNDP Strategic Plan? (select the option from 1-3 that best reflects the project)

- 3: *The project responds to one of the three areas of development work as specified in the Strategic Plan; it addresses at least one of the proposed new and emerging areas; an issues-based analysis has been incorporated into the project design; and the project's RRF includes all the relevant SP output indicators. (all must be true to select this option)*
- 2: The project responds to one of the three areas of development work as specified in the Strategic Plan. The project's RRF includes at least one SP output indicator, if relevant. (both must be true to select this option)
- 1: While the project may respond to one of the three areas of development work as specified in the Strategic Plan, it is based on a sectoral approach without addressing the complexity of the development issue. None of the relevant SP indicators are included in the RRF. This answer is also selected if the project does not respond to any of the three areas of development work in the Strategic Plan.

Evidence

Le projet répond à l'un des domaines du plan stratégique (Développement durable) et adresses plusieurs thématiques émergentes, à savoir, la protection sociale et l'accès aux énergies propres. Le projet intègre les indicateurs du plans stratégique pertinents

3. Does the project have strategies to effectively identify, engage and ensure the meaningful participation of targeted groups/geographic areas with a priority focus on the excluded and marginalized? (select the option from 1-3 that best reflects this project)

- 3: *The target groups/geographic areas are appropriately specified, prioritising the excluded and/or marginalised. Beneficiaries will be identified through a rigorous process based on evidence (if applicable.)The project has an explicit strategy to identify, engage and ensure the meaningful participation of specified target groups/geographic areas throughout the project, including through monitoring and decision-making (such as representation on the project board) (all must be true to select this option)*
- 2: The target groups/geographic areas are appropriately specified, prioritising the excluded and/or marginalised. The project document states how beneficiaries will be identified, engaged and how meaningful participation will be ensured throughout the project. (both must be true to select this option)
- 1: The target groups/geographic areas are not specified, or do not prioritize excluded and/or marginalised populations. The project does not have a written strategy to identify or engage or ensure the meaningful participation of the target groups/geographic areas throughout the project.
- Not Applicable

Evidence

Les zones et le groupes cibles sont clairement identifiées . Leurs représentants feront partie des organes de gouvernance et mécanismes de suivi.

Management Response

4. Have knowledge, good practices, and past lessons learned of UNDP and others informed the project design? (select the option from 1-3 that best reflects this project)

- 3: *Knowledge and lessons learned (gained e.g. through peer assist sessions) backed by credible evidence from evaluation, corporate policies/strategies, and monitoring have been explicitly used, with appropriate referencing, to develop the project's theory of change and justify the approach used by the project over alternatives.*
- 2: The project design mentions knowledge and lessons learned backed by evidence/sources, which inform the project's theory of change but have not been used/are not sufficient to justify the approach selected over alternatives.
- 1: There is only scant or no mention of knowledge and lessons learned informing the project design. Any references that are made are not backed by evidence.

Evidence

Le projet a été formulé sur la base des leçons apprises générées du projet d'appui à la finance inclusive à travers son évaluation finale.

Management Response

5. Does the project use gender analysis in the project design and does the project respond to this gender analysis with concrete measures to address gender inequities and empower women? (select the option from 1-3 that best reflects this project)

- 3: *A participatory gender analysis on the project has been conducted. This analysis reflects on the different needs, roles and access to/control over resources of women and men, and it is fully integrated into the project document. The project establishes concrete priorities to address gender inequalities in its strategy. The results framework includes outputs and activities that specifically respond to this gender analysis, with indicators that measure and monitor results contributing to gender equality. (all must be true to select this option)*
- 2: A gender analysis on the project has been conducted. This analysis reflects on the different needs, roles and access to/control over resources of women and men. Gender concerns are integrated in the development challenge and strategy sections of the project document. The results framework includes outputs and activities that specifically respond to this gender analysis, with indicators that measure and monitor results contributing to gender equality. (all must be true to select this option)

1: The project design may or may not mention information and/or data on the differential impact of the project's development situation on gender relations, women and men, but the constraints have not been clearly identified and interventions have not been considered.

Evidence

La formulation du document a été précédée d'une analyse genre. Par ailleurs une stratégie genre est en cours d'élaboration.

Management Response

Le projet entend conduire une analyse genre et développer une stratégie spécifique pour adresser les questions saillantes.

6. Does UNDP have a clear advantage to engage in the role envisioned by the project vis-à-vis national partners, other development partners, and other actors? (select the option from 1-3 that best reflects this project)

3: *An analysis has been conducted on the role of other partners in the area where the project intends to work, and credible evidence supports the proposed engagement of UNDP and partners through the project. It is clear how results achieved by relevant partners will contribute to outcome level change complementing the project's intended results. If relevant, options for south-south and triangular cooperation have been considered, as appropriate. (all must be true to select this option)*

2: Some analysis has been conducted on the role of other partners where the project intends to work, and relatively limited evidence supports the proposed engagement of and division of labour between UNDP and partners through the project. Options for south-south and triangular cooperation may not have not been fully developed during project design, even if relevant opportunities have been identified.

1: No clear analysis has been conducted on the role of other partners in the area that the project intends to work, and relatively limited evidence supports the proposed engagement of UNDP and partners through the project. There is risk that the project overlaps and/or does not coordinate with partners' interventions in this area. Options for south-south and triangular cooperation have not been considered, despite its potential relevance.

Evidence

La formulation du document s'est basée sur l'analyse faite dans la stratégie nationale de finance inclusive qui présente tant les partenaires internationaux que nationaux qui interviennent dans le domaine. Par ailleurs, des options de coopération Sud - Sud ont été développées notamment avec l'initiative Songhaï du Bénin.

Management Response

Social & Environmental Standards

Quality Rating: Highly Satisfactory

7. Does the project seek to further the realization of human rights using a human rights based approach? (select from options 1-3 that best reflects this project)

3: Credible evidence that the project aims to further the realization of human rights, upholding the relevant international and national laws and standards in the area of the project. Any potential adverse impacts on enjoyment of human rights were rigorously identified and assessed as relevant, with appropriate mitigation and management measures incorporated into project design and budget. (all must be true to select this option)

2: *Some evidence that the project aims to further the realization of human rights. Potential adverse impacts on enjoyment of human rights were identified and assessed as relevant, and appropriate mitigation and management measures incorporated into the project design and budget.*

1: No evidence that the project aims to further the realization of human rights. Limited or no evidence that potential adverse impacts on enjoyment of human rights were considered.

Evidence

Le projet contribuera à une plus grande jouissance des droits humains en améliorant les conditions de vie des populations.

Management Response

Une analyse plus approfondie sera conduite et une stratégie des droits humains est en cours d'élaboration.

8. Did the project consider potential environmental opportunities and adverse impacts, applying a precautionary approach? (select from options 1-3 that best reflects this project)

- 3: *Credible evidence that opportunities to enhance environmental sustainability and integrate poverty-environment linkages were fully considered as relevant, and integrated in project strategy and design. Credible evidence that potential adverse environmental impacts have been identified and rigorously assessed with appropriate management and mitigation measures incorporated into project design and budget. (all must be true to select this option).*
- 2: No evidence that opportunities to strengthen environmental sustainability and poverty-environment linkages were considered. Credible evidence that potential adverse environmental impacts have been identified and assessed, if relevant, and appropriate management and mitigation measures incorporated into project design and budget.
- 1: No evidence that opportunities to strengthen environmental sustainability and poverty-environment linkages were considered. Limited or no evidence that potential adverse environmental impacts were adequately considered.

Evidence

Management Response

A
travers l'amélioration de l'accès des populations aux énergies propres, le projet contribue à une plus grande durabilité environnementale. Une étude approfondie, sera toutefois conduite en vue de déceler d'éventuels effets néfastes qui résulteraient de la mise en oeuvre du projet.

9. Has the Social and Environmental Screening Procedure (SESP) been conducted to identify potential social and environmental impacts and risks? [If yes, upload the completed checklist as evidence. If SESP is not required, provide the reason(s) for the exemption in the evidence section. Exemptions include the following:

- Preparation and dissemination of reports, documents and communication materials
- Organization of an event, workshop, training
- Strengthening capacities of partners to participate in international negotiations and conferences
- Partnership coordination (including UN coordination) and management of networks
- Global/regional projects with no country level activities (e.g. knowledge management, inter-governmental processes)
- UNDP acting as Administrative Agent

- Yes
- No
- SESP not required

Evidence

Le screening a été conduit avant le démarrage des activités du programme.

Management & Monitoring

Quality Rating: Exemplary

10. Does the project have a strong results framework? (select from options 1-3 that best reflects this project)

- 3: *The project's selection of outputs and activities are at an appropriate level and relate in a clear way to the project's theory of change. Outputs are accompanied by SMART, results-oriented indicators that measure all of the key expected changes identified in the theory of change, each with credible data sources, and populated baselines and targets, including gender sensitive, sex-disaggregated indicators where appropriate. (all must be true to select this option)*

2: The project's selection of outputs and activities are at an appropriate level, but may not cover all aspects of the project's theory of change. Outputs are accompanied by SMART, results-oriented indicators, but baselines, targets and data sources may not yet be fully specified. Some use of gender sensitive, sex-disaggregated indicators, as appropriate. (all must be true to select this option)

1: The results framework does not meet all of the conditions specified in selection "2" above. This includes: the project's selection of outputs and activities are not at an appropriate level and do not relate in a clear way to the project's theory of change; outputs are not accompanied by SMART, results-oriented indicators that measure the expected change, and have not been populated with baselines and targets; data sources are not specified, and/or no gender sensitive, sex-disaggregation of indicators.

Evidence

Le cadre de résultats couvre l'ensemble de la théorie de changement du projet et est soutenu par des indicateurs SMART, orienté vers les résultats et permettant de mesurer les changements attendus. Le cadre contient également des indicateurs sensibles au genre et désagrégés par sexe. De plus, une étude de référence et de la stratégie genre sera réalisée afin de d'affiner les indicateurs et les baselines.

Management Response

L'étude des baseline permettra de compléter la désagrégation des indicateurs.

11. Is there a comprehensive and costed M&E plan with specified data collection sources and methods to support evidence-based management, monitoring and evaluation of the project?

Yes

No

Evidence

Le plan de suivi est contenu dans le document de projet, avec les activités et leurs coûts.

12. Is the project's governance mechanism clearly defined in the project document, including planned composition of the project board? (select from options 1-3 that best reflects this project)

3: *The project's governance mechanism is fully defined in the project document. Individuals have been specified for each position in the governance mechanism (especially all members of the project board.) Project Board members have agreed on their roles and responsibilities as specified in the terms of reference. The ToR of the project board has been attached to the project document. (all must be true to select this option).*

2: The project's governance mechanism is defined in the project document; specific institutions are noted as holding key governance roles, but individuals may not have been specified yet. The prodoc lists the most important responsibilities of the project board, project director/manager and quality assurance roles. (all must be true to select this option)

1: The project's governance mechanism is loosely defined in the project document, only mentioning key roles that will need to be filled at a later date. No information on the responsibilities of key positions in the governance mechanism is provided.

Evidence

La composition du comité de pilotage est définie par le document de projet de même que les termes de référence. Par ailleurs, les membres ont été désignés par arrêté ministériel.

Management Response

13. Have the project risks been identified with clear plans stated to manage and mitigate each risks? (select from options 1-3 that best reflects this project)

- 3: Project risks related to the achievement of results are fully described in the project risk log, based on comprehensive analysis drawing on the theory of change, Social and Environmental Standards and screening, situation analysis, capacity assessments and other analysis. Clear and complete plan in place to manage and mitigate each risk. (both must be true to select this option)
- 2: Project risks related to the achievement of results identified in the initial project risk log with mitigation measures identified for each risk.
- 1: Some risks may be identified in the initial project risk log, but no evidence of analysis and no clear risk mitigation measures identified. This option is also selected if risks are not clearly identified and no initial risk log is included with the project document.

Evidence

les
risques ont été identifiés dans le document de projet et des
mesures de mitigations sont définies.

Management Response

Efficient

Quality Rating: Highly Satisfactory

14. Have specific measures for ensuring cost-efficient use of resources been explicitly mentioned as part of the project design? This can include: i) using the theory of change analysis to explore different options of achieving the maximum results with the resources available; ii) using a portfolio management approach to improve cost effectiveness through synergies with other interventions; iii) through joint operations (e.g., monitoring or procurement) with other partners.

- Yes
- No

Evidence

Le
projet a retenu d'utiliser une approche par portefeuille qui
permettra de couvrir l'ensemble des régions ciblées. Par
ailleurs, les services et les achats se feront par package de
manière à minimiser les coûts transactionnels. Enfin, les
achats seront conduits dans le cadre de la mise en oeuvre du
plan d'achat du bureau
pays.

15. Are explicit plans in place to ensure the project links up with other relevant on-going projects and initiatives, whether led by UNDP, national or other partners, to achieve more efficient results (including, for example, through sharing resources or coordinating delivery?)

- Yes
- No

Evidence

Bien
qu'un plan ne soit pas clairement établi, le projet a prévu
des synergies avec différentes initiatives du PNUD et d'autres
partenaires y compris le
Gouvernement.

16. Is the budget justified and supported with valid estimates?

3: The project's budget is at the activity level with funding sources, and is specified for the duration of the project period in a multi-year budget. Costs are supported with valid estimates using benchmarks from similar projects or activities. Cost implications from inflation and foreign exchange exposure have been estimated and incorporated in the budget.

2: The project's budget is at the activity level with funding sources, when possible, and is specified for the duration of the project in a multi-year budget. Costs are supported with valid estimates based on prevailing rates.

1: The project's budget is not specified at the activity level, and/or may not be captured in a multi-year budget.

Evidence

Le budget a été élaboré sur toute la durée du projet et prend en compte les potentielles fluctuations des taux.

17. Is the Country Office fully recovering the costs involved with project implementation?

3: The budget fully covers all direct project costs that are directly attributable to the project, including programme management and development effectiveness services related to strategic country programme planning, quality assurance, pipeline development, policy advocacy services, finance, procurement, human resources, administration, issuance of contracts, security, travel, assets, general services, information and communications based on full costing in accordance with prevailing UNDP policies (i.e., UPL, LPL.)

2: The budget covers significant direct project costs that are directly attributable to the project based on prevailing UNDP policies (i.e., UPL, LPL) as relevant.

1: The budget does not reimburse UNDP for direct project costs. UNDP is cross-subsidizing the project and the office should advocate for the inclusion of DPC in any project budget revisions.

Evidence

Le budget intègre les charges de DPC en conformité avec la politique du PNUD en la matière.

Management Response

Effective

Quality Rating: Exemplary

18. Is the chosen implementation modality most appropriate? (select from options 1-3 that best reflects this project)

3: The required implementing partner assessments (capacity assessment, HACT micro assessment) have been conducted, and there is evidence that options for implementation modalities have been thoroughly considered. There is a strong justification for choosing the selected modality, based on the development context. (both must be true to select this option)

2: The required implementing partner assessments (capacity assessment, HACT micro assessment) have been conducted and the implementation modality chosen is consistent with the results of the assessments.

1: The required assessments have not been conducted, but there may be evidence that options for implementation modalities have been considered.

Evidence

Le projet sera mis en oeuvre sous modalité DIM et des sous-contractants (Procurement) pour l'exécution de certains volets.

Management Response

19. Have targeted groups, prioritizing marginalized and excluded populations that will be affected by the project, been engaged in the design of the project in a way that addresses any underlying causes of exclusion and discrimination?

3: Credible evidence that all targeted groups, prioritising marginalized and excluded populations that will be involved in or affected by the project, have been actively engaged in the design of the project. Their views, rights and any constraints have been analysed and incorporated into the root cause analysis of the theory of change which seeks to address any underlying causes of exclusion and discrimination and the selection of project interventions.

2: Some evidence that key targeted groups, prioritising marginalized and excluded populations that will be involved in the project, have been engaged in the design of the project. Some evidence that their views, rights and any constraints have been analysed and incorporated into the root cause analysis of the theory of change and the selection of project interventions.

1: No evidence of engagement with marginalized and excluded populations that will be involved in the project during project design. No evidence that the views, rights and constraints of populations have been incorporated into the project.

Not Applicable

Evidence

Une étude de terrain a été préalablement conduite en vue de collectées la perception des populations ainsi que les contraintes et ont été intégrés dans l'analyse.

20. Does the project conduct regular monitoring activities, have explicit plans for evaluation, and include other lesson learning (e.g. through After Action Reviews or Lessons Learned Workshops), timed to inform course corrections if needed during project implementation?

Yes

No

Evidence

Les activités de suivi sont prévues et planifiées

21. The gender marker for all project outputs are scored at GEN2 or GEN3, indicating that gender has been fully mainstreamed into all project outputs at a minimum.

Yes

No

Evidence

Les produits ont un score genre entre 2 et 3

Management Response

22. Is there a realistic multi-year work plan and budget to ensure outputs are delivered on time and within allotted resources? (select from options 1-3 that best reflects this project)

3: The project has a realistic work plan & budget covering the duration of the project at the activity level to ensure outputs are delivered on time and within the allotted resources.

2: The project has a work plan & budget covering the duration of the project at the output level.

1: The project does not yet have a work plan & budget covering the duration of the project.

Evidence

Le projet contient un plan de travail pluriannuel.

Sustainability & National Ownership

Quality Rating: Exemplary

23. Have national partners led, or proactively engaged in, the design of the project?

- 3: *National partners have full ownership of the project and led the process of the development of the project jointly with UNDP.*
- 2: The project has been developed by UNDP in close consultation with national partners.
- 1: The project has been developed by UNDP with limited or no engagement with national partners.
- Not Applicable

Evidence

Le projet est totalement approprié par le Gouvernement à travers son Ministère en charge de la planification du développement ainsi que la Primature.

24. Are key institutions and systems identified, and is there a strategy for strengthening specific/ comprehensive capacities based on capacity assessments conducted? (select from options 0-4 that best reflects this project):

- 3: The project has a comprehensive strategy for strengthening specific capacities of national institutions based on a systematic and detailed capacity assessment that has been completed. This strategy includes an approach to regularly monitor national capacities using clear indicators and rigorous methods of data collection, and adjust the strategy to strengthen national capacities accordingly.
- 2.5: *A capacity assessment has been completed. The project document has identified activities that will be undertaken to strengthen capacity of national institutions, but these activities are not part of a comprehensive strategy to monitor and strengthen national capacities.*
- 2: A capacity assessment is planned after the start of the project. There are plans to develop a strategy to strengthen specific capacities of national institutions based on the results of the capacity assessment.
- 1.5: There is mention in the project document of capacities of national institutions to be strengthened through the project, but no capacity assessments or specific strategy development are planned.
- 1: Capacity assessments have not been carried out and are not foreseen. There is no strategy for strengthening specific capacities of national institutions.
- Not Applicable

Evidence

Bien que le projet utilise la modalité DIM, ses 3 composantes intègrent clairement des aspects de renforcement de capacité des structures nationales.

25. Is there is a clear strategy embedded in the project specifying how the project will use national systems (i.e., procurement, monitoring, evaluations, etc.,) to the extent possible?

- Yes
- No

Not Applicable

Evidence

S'agissant d'un projet DIM, les systèmes et mécanismes du PNUD seront utilisés.>

26. Is there a clear transition arrangement/ phase-out plan developed with key stakeholders in order to sustain or scale up results (including resource mobilisation strategy)?

Yes

No

Evidence

Le projet prévoit de bâtir sur les capacités nationales à travers un transfert progressif de responsabilité.

Quality Assurance Summary/PAC Comments

Le projet justifie d'une bonne qualité dans sa formulation. Toutefois, des études et analyses complémentaires seront nécessaires pour compléter les informations de base notamment dans le cadre du genre et de l'approche des droits humains.

ANNEXE 2: ANALYSE DES RISQUES

Project Title: Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad		Award ID:00097175		Date:					
#	Description	Date Identified	Type	Impact & Probability	Countermeasures / Mngt response	Owner	Submitted by	Last Update	Status
1	Retard dans le démarrage ou la mise en œuvre du Programme		Opérationnel	I = 1 P = 1	1. Les ressources mobilisées à temps et le Programme tire des leçons des expériences antérieures des programmes PNUD pour plus de célérité dans sa mise en œuvre.	Conseiller Technique Principal			
2	Faible coordination des activités des Partenaires de mise en œuvre		Opérationnel	I = 1 P = 3	2. Le programme est géré suivant la modalité DIM avec un comité de pilotage, des comités de suivi technique et un comité d'investissement permettant de coordonner les interventions et les actions.	Conseiller Technique Principal			
3	Faible engagement des structures gouvernementales		Politique	I = 1 P=3	3. Le Programme est mis en œuvre en partenariat avec les Autorités nationales	Conseiller Technique Principale			
4	Faible implication des bénéficiaires directs et des populations à la base		Organisationnel	I = 1 P = 3	4. Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour susciter l'intérêt des bénéficiaires et leur adhésion	Chef d'Antennes régionales			
5	Détournement des ressources		Opérationnel		5. Le PNUD dispose	Directeur des opérations			

6	<p>Insécurité et enlèvement des conflits Transfrontaliers (Nigeria, Lybie, Soudan et RCA)</p>	Sécuritétaire	I = 1 P = 3	<p>mécanismes pour le suivi-contrôle des ressources.</p> <p>6. Respect strict des consignes et règles de sécurité établies par le Gouvernement, le système des NU et le PNUD ;</p> <p>7. Réorientation s possibles des activités dans d'autres zones plus sécurisées et accessibles ;</p> <p>8. Choix des partenaires d'implémentation ayant une expertise locale et un accès plus facile.</p>	Gouvernement ; PNUD ; UNDSS		
7	Impact potentiel du changement climatique sur les résultats potentiels du projet	Environnemental	I = 2 P = 2	<p>9. Le programme donnera la priorité aux activités susceptibles de limiter l'impact potentiel du CC sur les résultats du projet en privilégiant les énergies propres, les cultures adaptées, la sensibilisation et la formation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur les risques environnementaux</p>	Expert en développement rural		
8	Effondrement	Sécuritétaire	I = 1	10. Le	Ingénieur civil		

d'infrastructures						programme veillera à recruter les meilleures firmes de construction et de contrôle de la qualité. Il assurera un suivi permanent des travaux de construction de manière à anticiper les éventuels problèmes. 11.			
				P = 1					

ANNEXE 3 : MODELE D'EXAMEN PREALABLE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT)
2. Numéro de projet	00101015
3. Emplacement (international/région/pays)	Tchad

Partie A. Intégration des principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux des NES afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme

L'approche axée sur les droits de l'homme est prise en compte dans toutes les phases du projet afin de garantir l'impact et la durabilité des résultats. Bien qu'il y ait une forte tendance à voir les acteurs internationaux comme des détenteurs d'obligations et des prestataires de services, le rôle et la responsabilité des autorités nationales, régionales et locales sont au centre du projet.

L'accent est également mis sur la participation des femmes et des hommes en tant que détenteurs de droits, et pas seulement en tant que cibles

passives de l'action de développement. Ainsi, les principes relatifs à l'approche basée sur les droits tels la redevabilité, la non-discrimination, l'équité et le renforcement des capacités sont grandement valorisés par le projet.

Du point de vue pratique, les actions programmées dans le cadre du projet montrent bien que l'approche basée sur les droits est bien prise en compte. En fait, le projet va renforcer le droit d'accéder aux services socioéconomiques de base en favorisant l'accès à l'eau par la création de 200 stations hydrauliques pour l'ensemble du pays, en favorisant l'accès aux crédits à au moins 500.000 ménages et en dotant les collectivités et les entreprises d'infrastructures structurantes telles les bornes fontaines, les bacs à ordures et les plateformes multifonctionnelles. De même, le projet intègre l'approche basée sur les droits en renforçant le droit à l'emploi par le développement des micro-entreprises générant au moins 200.000 emplois pour l'ensemble du pays. Le droit à l'éducation est également pris en compte, notamment au moyen de la formation professionnelle par la création de 23 centres régionaux de métiers qui permettront aux jeunes, particulièrement les femmes, d'avoir la possibilité d'apprendre un métier dans l'objectif est de créer des entreprises. Enfin, le droit aux loisirs est aussi pris en compte par le projet qui entend créer 200 centres culturels à l'échelle nationale.

Manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Tchad est une société à dominance patriarcale où les rôles sociaux sont répartis différemment entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons dès leur bas âge au point d'être acceptés comme étant naturels. La répartition des rôles sociaux touche tous les aspects de la vie de l'individu à tous les niveaux de la société. Une telle répartition conduit à un traitement inéquitable entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la jouissance des droits humains et l'accès aux services socioéconomiques de base notamment l'éducation, la santé, l'emploi et l'accès aux ressources vitales.

Le projet est susceptible de contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en s'alignant d'abord sur la Politique Nationale Genre 2011 du Tchad. Aussi, les bénéficiaires cibles du projet sont les femmes et les jeunes économiquement actifs qui seront appuyés dans la diversification de leurs sources de revenus avec le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, des Activités Génératrices de Revenus (AGR), des petits métiers, des services et de l'artisanat

Plus spécifiquement, l'autonomisation des femmes est prise en compte dans le document de projet qui a prévu des indicateurs genres pour tous les outputs. Ainsi, les femmes et les jeunes doivent représenter au moins 60% des bénéficiaires des biens et services offerts par le programme..

Manière dont le projet intègre la durabilité environnementale

Le projet intègre la durabilité environnementale en prêtant particulièrement attention aux vulnérabilités existantes. Ainsi, une attention spéciale est accordée au faible niveau de pluviométrie dans les trois zones principales du pays qui ont une influence sur les activités socioéconomiques. Il s'agit de la zone saharienne du pays dont la pluviométrie est pratiquement nulle; la zone sahélienne dont la pluviométrie annuelle varie entre 300 et 650 mm et la zone soudanienne dont la pluviométrie annuelle varie entre 650 et 1200 mm. Les précipitations annuelles étant rares, l'agriculture et l'élevage en souffrent. De plus, cela engendre une accélération de la coupe des arbres avec des conséquences néfastes sur l'environnement. Par ailleurs, il y a un manque de programmes spécifiques dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de l'eau. Ces considérations sont prises en compte dans la planification du projet.

Ainsi, le programme entend améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en rendant disponible 200 kits de services énergétiques de haute capacité sur l'ensemble du pays, en priorisant les énergies renouvelables. Par ailleurs, l'irrigation et l'aménagement de 200.000 ha de terres au niveau national vont aussi contribuer à la durabilité environnementale en diminuant la pression sur les aires forestières. Le programme donnera la priorité aux cultures et aux pratiques agricoles ayant des effets positifs sur la durabilité environnementale.

Partie B – Identification et gestion des risques sociaux et environnementaux

<p>QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'Annexe 1 – Liste de contrôle de l'examen préalable des risques (sur la base de toute réponse « Oui »). Si aucun risque n'a été identifié dans l'Annexe 1 alors notez « Aucun risque identifié » et passez à la Question 4 et sélectionnez « Risque faible ». Les Questions 5 et 6 sont facultatives pour les Projets à faible risque.</i></p> <p>Description des risques</p>	<p>QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : répondez aux questions 4 et 5 avant de passer à la question 6.</i></p>	<p>QUESTION 6 : Quelles évaluations sociales et environnementales et mesures de gestion ont été mises en œuvre et/ou sont requises pour s'atteler aux éventuels risques (pour les projets à risque modéré ou à haut risque) ?</p>	
<p>Description des risques</p>	<p>Impact et probabilité (1-5)</p>	<p>Ampleur (Faible/Moderée/Grande)</p>	<p>Commentaires</p>
<p>Risque 1 : Retard dans le démarrage ou la mise en œuvre du Programme</p>	<p>I = 1 P = 1</p>	<p>Faible</p>	<p>Description de l'évaluation et des mesures de gestion telles que mentionnées dans la conception du projet. Si aucune EIES ou ESES n'est requise, l'évaluation doit prendre en compte tous les risques et impact potentiels. Les ressources sont mobilisées à temps et le Programme tire les leçons des expériences antérieures des programmes PNUD pour plus de célérité dans sa mise en œuvre. Le programme est géré suivant la modalité DIM avec un comité de pilotage, des comités de suivi technique et un comité d'investissement permettant de coordonner les interventions et les actions. Le Programme est mis en œuvre en partenariat avec les Autorités nationales.</p>
<p>Risque 2 : Faible coordination des activités des partenaires de mise en œuvre.</p>	<p>I = 1 P = 3</p>	<p>Faible</p>	<p>Les lenteurs administratifs peuvent affecter le démarrage ou la mise en œuvre du programme La faible coordination des activités des partenaires peut affecter les résultats</p>
<p>Risque 3 : Faible engagement des structures gouvernementales</p>	<p>I = 1 P = 3</p>	<p>Faible</p>	<p>Le faible engagement des structures gouvernementales peut affecter les résultats</p>
<p>Risque 4 : Faible implication des bénéficiaires directs et des populations à la base</p>	<p>I = 1</p>	<p>Faible</p>	<p>Des campagnes de sensibilisation seront organisées pour susciter l'intérêt des bénéficiaires et leur adhésion.</p>
<p>Risque 5 : Détournement des ressources du Programme</p>	<p>I = 1 P = 3</p>	<p>Faible</p>	<p>Le PNUD dispose des mécanismes pour le suivi-contrôle des ressources.</p>
<p>Risque 6 : Insécurité et enlèvement des conflits Transfrontaliers (Nigeria, Lybie, Soudan et RCA)</p>	<p>I = 3 P = 3</p>	<p>Faible</p>	<p>- Respect strict des consignes et règles de sécurité établies par le Gouvernement, le système des NU et le PNUD ; - Réorientations possibles des activités dans d'autres zones plus sécurisées et accessibles ; - Choix des partenaires d'implémentation ayant une expertise locale et un accès plus facile.</p>
<p>Risque 7 : Impact potentiel du changement climatique sur les résultats potentiels du projet.</p>	<p>I = 2 P = 2</p>	<p>Modéré</p>	<p>Le programme donnera la priorité aux activités susceptibles de limiter l'impact potentiel du CC sur les résultats du projet en privilégiant les énergies propres, les cultures adaptées, la sensibilisation et la formation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur les risques environnementaux</p>
<p>Risque 8 : Effondrement d'infrastructures</p>	<p>I = 1 P = 1</p>	<p>Faible</p>	<p>Le programme veillera à recruter les meilleures firmes de construction et de contrôle de la qualité. Il assurera un suivi</p>

	centres de métiers, etc.)	permanent des travaux de construction de manière à anticiper les éventuels problèmes
QUESTION 4 : Quelle est la classification globale de risques du projet ?		
Cochez la case qui s'applique ci-dessous.		
	Faible risque	<input checked="" type="checkbox"/>
	Risque modéré	<input type="checkbox"/>
	Haut risque	<input type="checkbox"/>
QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la classification des risques, quelles exigences des NES s'appliquent ?		
Cochez tout ce qui s'applique.		
	Principe 1 : Droits de l'Homme	<input checked="" type="checkbox"/>
	Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes	<input type="checkbox"/>
	1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles	<input type="checkbox"/>
	2. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets	<input checked="" type="checkbox"/>
	3. Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités	<input type="checkbox"/>
	4. Patrimoine culturel	<input type="checkbox"/>
	5. Déplacement et réinstallation	<input type="checkbox"/>
	6. Peuples autochtones	<input type="checkbox"/>
	7. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources	<input type="checkbox"/>
Commentaires		
Le PNUD sera en charge de l'implémentation directe du projet, ce qui diminue grandement la probabilité que les risques identifiés puissent avoir de grands impacts sur le projet.		

Validation finale

Signature	Date	Description
 Contrôleur de l'AQ	06/03/18	Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un Administrateur de programme du PNUD: La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PEPSE a été menée de manière adéquate.
 Approuvateur de l'AQ	06/08/2018	Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approuvateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PEPSE avant de la soumettre au CLEP.
 Président du CLEP	06/03/18	Président du CLEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CLEP peut aussi être l'Approuvateur de l'AQ. La signature finale confirme que la PEPSE a été envisagée dans le cadre de l'évaluation du projet et dans les recommandations du CLEP.

ANNEXE 3: DE LA PEPSE : LISTE DE CONTROLE DE L'EXAMEN PREALABLE DES RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Liste de contrôle sur les <u>risques</u> sociaux et environnementaux potentiels		Réponse (Oui/Non)
Principe 1 : Droits de l'Homme		
1.	Le projet peut-il avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée, et particulièrement des groupes marginalisés ?	Non
2.	Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations touchées, particulièrement les personnes vivant dans la pauvreté ou les personnes ou groupes marginalisés ou exclus ⁶ ?	Non
3.	Le projet peut-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés ?	Non
4.	Le projet est-il susceptible d'exclure la pleine participation de toutes parties prenantes potentiellement touchées, en particulier les groupes marginalisés, dans les décisions qui peuvent les concerner ?	Non
5.	Existe-t-il un risque que les détenteurs de devoirs n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	Non
6.	Existe-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	Non
7.	Les communautés locales ou les personnes ont-elles eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant les droits de l'homme dans le cadre du projet durant le processus d'engagement des parties prenantes ?	Oui
8.	Existe-t-il un risque que le projet aggrave les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ?	Non
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes		
1.	Le projet proposé est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	Non
2.	Le projet risque-t-il potentiellement de reproduire des discriminations fondées sur le sexe à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ?	Non
3.	Des groupes de femmes/responsables de groupes de femmes ont-ils soulevé des préoccupations quant à l'égalité des sexes dans le projet durant le processus d'engagement des parties prenantes et celles-ci ont-elles été intégrées dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ?	Oui
4.	Le projet risque-t-il potentiellement de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources.</i>	Non
Principe 3 : Durabilité environnementale : les questions de l'examen préalable concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous.		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles		
1.1	Le projet risque-t-il potentiellement d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ?	Non

⁶ Les motifs de discrimination proscrits comprennent la race, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou une autre condition, y compris celle de personne autochtone ou membre d'une minorité. Toute référence aux « femmes et hommes », ou à un terme similaire, est comprise comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés sur la base de leur orientation sexuelle, tels que les personnes transgenres et les transsexuels.

	<i>Par exemple, risques de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques.</i>	
1.2	Le projet comporte-t-il des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ?	Non
1.3	Le projet implique-t-il des changements portant sur l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la norme 5.)	Non
1.4	Les activités du projet peuvent-elles poser des risques pour les espèces menacées d'extinction ?	Non
1.5	Le projet risque-t-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	Non
1.6	Le projet implique-t-il l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ?	Oui
1.7	Le projet implique-t-il la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Oui
1.8	Le projet implique-t-il l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables des eaux de surface ou souterraines ? <i>Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine.</i>	Non
1.9	Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial)	Non
1.10	Le projet risque-t-il potentiellement de générer des problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux ?	Non
1.11	Le projet peut-il déboucher sur des activités de développement secondaires ou consécutives qui provoqueraient des effets négatifs sur le plan social et environnemental, ou peut-il avoir un impact qui se cumule avec d'autres activités existantes ou prévues dans la zone ? <i>Par exemple, la construction d'une nouvelle route sur des terres boisées a un impact environnemental et social direct (ex. abattage d'arbres, travaux de terrassement, réinstallation potentielle d'habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiétement sur des terres par des colonies illégales ou générer des activités commerciales non planifiées sur la route, potentiellement dans des zones sensibles. Il s'agit d'effets indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des aménagements similaires dans la même zone boisée sont planifiés, les effets cumulatifs de plusieurs activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être envisagés.</i>	Non
Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets		
2.1	Le projet proposé générera-t-il des émissions de gaz à effet de serre ⁷ considérables ou est-il susceptible d'accentuer le changement climatique ?	Non
2.2	Les résultats potentiels du projet sont-ils susceptibles d'être sensibles ou vulnérables à l'impact potentiel du changement climatique ?	Non
2.3	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement, dans le présent ou à l'avenir, la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (ce que l'on appelle des pratiques inadaptées) ? <i>Par exemple, des changements apportés à l'aménagement du territoire peuvent favoriser le développement de plaines alluviales, ce qui est susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.</i>	Non
Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités		
3.1	Certains éléments de la construction, du fonctionnement et ou du démantèlement des infrastructures du projet posent-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ?	Non
3.2	Le projet est-il susceptible de poser des risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le	Non

⁷ En ce qui concerne le CO₂, des « émissions considérables » se réfèrent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant de sources directes et indirectes). [La Note d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets fournit de plus amples informations sur les émissions de GES.]

	fonctionnement) ?	
3.3	Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (ex. barrages, routes, bâtiments) ?	Oui
3.4	Une défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (ex. effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)	Non
3.5	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître la vulnérabilité aux tremblements de terre, affaissements de terrain, glissements de terrain, érosion, inondations ou phénomènes climatiques extrêmes ?	Non
3.6	Le projet est-il susceptible d'accroître les risques sanitaires potentiels (ex. maladies transmises par l'eau, autres maladies à transmission vectorielle ou maladies transmissibles telles que le VIH/Sida) ?	Non
3.7	Le projet présente-t-il des risques et une vulnérabilité potentiels liés à la santé et la sécurité au travail découlant de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques durant la construction, le fonctionnement ou le démantèlement des infrastructures du projet ?	Non
3.8	Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui est susceptible d'enfreindre les normes nationales et internationales en matière de travail (c.-à-d. principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	Non
3.9	Le projet implique-t-il l'engagement d'agents de sécurité qui posent un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des personnes (ex. en raison d'un manque de formation adéquate ou de responsabilisation) ?	Non
Norme 4 : Patrimoine culturel		
4.1	Le projet proposé débouchera-t-il sur des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de patrimoine culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le patrimoine culturel peuvent également un impact négatif involontaire.)	Non
4.2	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
5.1	Le projet est-il susceptible d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel ?	Non
5.2	Le projet risque-t-il d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ?	Non
5.3	Le projet risque-t-il d'être à la source d'expulsions ⁸ ?	Non
5.4	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ?	Non
Norme 6 : Peuples autochtones		
6.1	Des peuples autochtones se trouvent-ils dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ?	Non
6.2	Le projet ou des parties du projet sont-ils susceptibles de se situer sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.3	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones en détiennent ou non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ?	Non
<i>Si la réponse à la question préalable 6.3 est « oui » les impacts de risque potentiel sont considérés comme potentiellement sévères et/ou critiques et le projet est catégorisé comme étant à risque modéré ou élevé.</i>		

⁸ Les expulsions comprennent des actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire de personnes, groupes ou communautés de domiciles et/ou terres et ressources foncières communes qu'ils occupaient ou dont ils dépendaient, éliminant ainsi leur capacité à résider ou à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

6.4	Des consultations culturellement appropriées menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés font-elles défaut ?	Non
6.4	Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.5	Existe-t-il un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?	Non
6.6	Le projet est-il susceptible d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ?	Non
6.7	Le projet est-il susceptible d'affecter les moyens de subsistance traditionnels et la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	Non
6.8	Le projet est-il susceptible d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ?	Non
Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources		
7.1	Le projet est-il susceptible de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ?	Non
7.2	Le projet proposé est-il susceptible de générer des déchets (dangereux ou non) ?	Non
7.3	Le projet proposé est-il susceptible d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal.</i>	Non
7.4	Le projet proposé implique-t-il l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Non
7.5	Le projet implique-t-il des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	Non

ANNEXE 4 : TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET

1. Objectif

La constitution d'un Comité de Pilotage vise à contribuer à la mise en œuvre efficiente et efficace du PADLFIT TCHAD par la mobilisation de compétences adéquates pour apporter des avis, orientations et éclairages à l'UGP sur tous les aspects de la mise en œuvre du PADLFIT TCHAD. Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientations et de décisions du Programme.

2. Mission

En tant qu'organe d'orientations et de décisions, le Comité de Pilotage fournit au Conseiller Technique Principal et son équipe, les conseils, propositions d'orientations et avis/décision nécessaires sur la mise en œuvre du Programme. De manière spécifique, le Comité de Pilotage a pour tâches :

- a. d'examiner et approuver les plans d'action, budgets et rapports d'activités de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) ;
- b. d'assurer le suivi de l'exécution des plans d'action de l'UGP ;
- c. d'émettre des avis nécessaires et proposer, le cas échéant, des amendements jugés pertinents pour la réalisation des activités du programme ;
- d. d'analyser les préoccupations des acteurs relevant des champs de compétence des membres du comité de pilotage afin de faciliter la prise de décision ;
- e. d'apporter l'appui nécessaire à l'UGP pour favoriser l'atteinte des objectifs dans les délais.

3. Composition

Le Comité de Pilotage est composé des Représentants des parties prenantes dont la participation va garantir la réussite et l'appropriation du Programme par les bénéficiaires et la partie nationale. Le Comité de Pilotage est composé comme suit :

- **Président** : le secrétaire Général du Ministère en charge du Plan;
- **Premier Vice-Président** : le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Microfinance ou son représentant ;
- **Membres** :
 - o Un représentant du Ministère des finances et du budget ;
 - o Un représentant du Ministère en charge du développement local ; ;
 - o Un représentant de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) ;
 - o Le Directeur Général de l'Economie ;
 - o Le Directeur Général en charge de la microfinance ;
 - o Un représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance au Tchad (APEMF-T) ;
 - o Un représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
 - o Un représentant de chaque partenaire financier du Programme ;
 - o Un représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'artisanat (CCIAMA)
 - o Une représentante de la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF);
 - o Un représentant du CEFOD ;
 - o Un représentant de l'Université Populaire.

4. Présidence

Le CPP est présidé par le Secrétaire Général du Ministère chargé du Plan. Son secrétariat est assuré par l'UGP.

5. Produits

Les produits attendus du Comité de Pilotage sont :

- b. Les rapports / délibérations de sessions ;
- c. Les avis nécessaires fournis sur la mise en œuvre du Programme.

6. Résultats attendus

- a. Les plans de travail, budget et rapports d'activités sont élaborés, adoptés et disponibles dans les délais convenables ;
- b. Les prévisions annuelles d'activités et de budget sont exécutées à au moins 90% ;
- c. Les objectifs du PADLFIT TCHAD sont atteints dans les délais contractuels.

7. Organisation et moyens de travail

Pour son fonctionnement, le CPP est doté d'un bureau composé comme suit :

- a. Président : le secrétaire Général du Ministère en charge du Plan;
- b. Premier Vice-Président : le Secrétaire Général du Ministère en charge de la Micro finance ou son représentant ;
- d. Secrétaire : le Conseiller Technique Principal du PADLFIT TCHAD.

8. Réunions

- a. Le Comité de Pilotage du Programme se réunit sur convocation de son Président au moins une fois par semestre.
- b. Les fonctions des membres du CPP sont gratuites.

ANNEXE 5 : EVALUATION DU COUT REEL DU PADLFI

Composante	DEFINITION	Effets escomptés	Outputs	Activités	Total US	Part PADLFI US	Cofinancement Secteur Privé (PPP, BOT) ⁹
1	Promotion du développement local à travers l'amélioration de l'accès aux énergies propres et aux services socio-économiques de base en faveur des Collectivités locales, des Entreprises et des Populations	Les Collectivités locales, les entreprises et les populations accèdent aux services énergétiques propres et aux infrastructures socio-économiques de base qui contribuent au développement de leurs activités économiques	Les Collectivités locales, les Entreprises et les Populations ont un meilleur accès aux services énergétiques propres aux services sociaux de base (eau, santé, éducation, logement et assainissement) Des infrastructures structurantes et équipements structurants (Plateformes Multifonctionnelles ; bornes fontaines, bacs à ordures...) sont fonctionnels avec des modules techniques adaptés et opérationnels Les acteurs institutionnels, techniques et opérationnels du développement local sont plus performants et efficaces dans leurs missions	Élaborer, actualiser ou mettre en œuvre 23 PDR; Doter les CTD de services énergétiques propres ; Assurer la gestion et la maintenance des kits énergétiques Construire 8 stations hydrauliques (périmètres irrigués, stations pastorales, eau potable) ; Aménager et irriguer de 8.000 hectares de terres agricoles ; Construire 8 marchés ruraux pourvus de kits d'équipements, conservation de produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; Construire 8 centres culturels pourvus d'équipements multi média et/ou de sport ; Faire assurer la gestion et les services de maintenance de ces équipements ; Renforcer les capacités des structures ministérielles en charge du développement local ; Soutenir l'association des communes dans son développement ;	650.000 1.000.000 25.000 2.500.000 7.500.000 4.000.000 3.476.936 25.000 20.000 5.000	500.000 700.000 25.000 1.500.000 3.000.000 2.000.000 3.476.936 25.000 20.000 5.000	300.000 1.000.000 4.500.000 2.000.000 250.000

⁹ PPP: Partenariat Public Privé

BOT: Build Operate and Transfer

2	Développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques et des micro-entreprises créatrices de valeurs et d'emplois	Des filières agricoles, animales et halieutiques sont renforcées et contribuent à l'émergence de MPE créatrices de valeurs et d'emplois	Des coopératives, des associations de développement et des groupements sont organisés, structurés et formés dans le développement des chaînes de valeur à fort potentiel Des MPE créatrices de valeurs et d'emplois sont opérationnelles et viables : Des centres de métiers et de formation professionnelle basés sur des incubateurs d'entreprises sont durablement fonctionnels	Opérationnaliser 2 filières porteuses par région ; Accompagner la structuration des entités identifiées en unités de production, de transformation, de conservation et de commercialisation, de maîtrise d'œuvre et de prestations ; Renforcer les capacités managériales ; entrepreneuriales et financières des MPE notamment celles des femmes et des jeunes ; Appuyer la création et/ou le renforcement des centres régionaux de métiers, de formation professionnelle et d'excellence pour le développement local.	750.000. 110.000 100.000 1.510.000	750.000 80.000 100.000 1.000.000	30.000 510.000
---	--	---	--	---	---	---	-------------------

3	Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations	Des ménages vulnérables accèdent aux services financiers et non financiers qui améliorent leurs capacités de résilience. La couverture géographique en services financiers est améliorée grâce à la mise d'innovations financières. Les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs intervenant dans l'inclusion financière sont renforcées.	Le nombre de personnes (particulièrement les femmes et les jeunes) ayant accès aux services financiers s'est accru grâce à l'extension et à la viabilité des EMF et PSF, utilisant des technologies appropriées, au profit des ménages vulnérables. Le volume des crédits octroyés aux populations cibles et l'épargne mobilisée se sont accrues grâce à l'opérationnalisation d'un Etablissement de Microfinance de troisième catégorie. Les Acteurs institutionnels, techniques et opérationnels de la finance inclusive sont plus performants et efficaces dans leurs missions.	Mettre en place des Guichets et/ou des Centres Multifonctionnels de Services Financiers au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées Appuyer des innovations financières (finance digitale, finance agricole microfinance verte) contribuant à élargir l'accès et la portée ; Financer les EMF et PSF en ligne de crédit et de fonds de garantie Fonds Alternatif de Soutien à l'Entreprenariat et au Commerce (FASEC) ; Organiser l'éducation entrepreneuriale et financière des populations ; Renforcer les capacités des structures ministérielles de promotion, de contrôle et de surveillance des EMF Soutenir l'APEMF-T dans son développement Renforcer les capacités des PST et soutenir les cadres de concertation	500.000	350.000	150.000
Sous-total	:				25.346.925	17.556.936	7.790.000
Gestion, suivi, audit, communication					1.267.347	877.847	389.500
Coût total moyen par région					26.614.283	18.483.783	8.179.500
Total national (23 régions)						188.128.500	
TOTAL					100%	69.27%	30.73%

ANNEXE 6 : UN MODELE DE CENTRE DE METIERS INCUBATEURS D'ENTREPRISES : LE CONCEPT SONGHAÏ

ONG enregistrée au Bénin, Songhaï s'est donnée pour mission fondamentale de "déclencher une transformation morale et technique au sein des populations les plus défavorisées pour accroître leur esprit d'entrepreneuriat". Ceci dans le but de développer et de transmettre des valeurs humaines appropriées à un changement de comportement, pour que les jeunes, les paysans, les femmes et les entrepreneurs deviennent des acteurs de leur propre développement, capables d'initiatives et de créativité. Le premier centre Songhaï a été fondé en 1985 à Porto-Novo (Bénin) par M. Godfrey Nzamujo, d'origine nigériane.

C'est un centre agrobiologique de formation, production, transformation, recherche et développement en agriculture. Il est doté de plusieurs "fermes-écoles" qui développent un système de production viable et peu coûteux basé sur l'agrobiologie et intégrant l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. Son but est de valoriser les ressources naturelles locales pour diminuer les coûts de production et mettre en évidence les possibilités de synergie entre les différents secteurs de production.

Le promoteur estime que la promotion agricole doit forcément s'inscrire dans une démarche intégrée pour procurer de meilleurs revenus aux acteurs de la chaîne de production. Il soutient que la mise en à disposition des producteurs et autres exploitants agricoles de technologies légères doit pouvoir leur permettre d'accroître leur rendement, réduire le coût de production et mettre en place une économie d'échelle pourvoyeuse de croissance rurale.

Le Centre Songhaï s'investit également dans la fabrication de petites unités de transformation. Son parc technologique regorge ainsi de matériels divers, notamment des couveuses à pétrole, de presses hydrauliques, de presse palmistes, de batteuses de riz, d'égreneuse de maïs, de broyeur à céréale ou encore de concasseur de noix. Songhaï développe aussi un concept de recyclage de déchets. En effet les déchets végétaux sont transformés en biomasse pour servir d'énergie tandis que les défections des animaux servent d'engrais biologique pour la production maraîchère.

Promu en 2008 "Centre d'excellence pour l'Afrique" par les Nations Unies, le concept Songhaï est aujourd'hui implanté au Bénin (sur plusieurs sites) et répliqué dans 13 autres pays africains.

Bien que le concept soit adaptable à chaque contexte, les centres Songhaï mis en place dans ces pays, constituent, dans leur grande majorité, des plateformes entrepreneuriales et de développement intégré, des espaces de vulgarisation de solutions techniques, organisationnelles et économiques, des lieux de formation et d'incubation de métiers ciblant principalement les Femmes et les Jeunes.